

AURILLAC AGGLOMERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président d'Aurillac Agglomération.

ORDRE DU JOUR

A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS

C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

D- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

N° 1: Adhésion aux Associations et Organismes de droit privé pour l'exercice 2026

N° 2: Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre de Formation Omnisports au titre de l'exercice 2026

N° 3 : Versement d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale au titre de l'exercice 2026

N° 4 : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Accent Jeunes au titre de l'exercice 2026

N° 5 : Versement d'une subvention de fonctionnement au CPIE au titre des exercices 2026 et 2027

N° 6 : Avenant n°2 à la convention de financement du projet ARTOPIA porté par l'Association 10ème Art

N° 7 : Exercice budgétaire 2026 : utilisation anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget

N° 8 : Détermination du montant 2026 des Attributions de Compensation

N° 9 : Décision Modificative 2025/03

MARCHES

N° 10 : Avenant n°2 à l'accord-cadre n°2022/039 relatif à l'animation du programme d'Aurillac Agglomération d'aide à l'amélioration de l'habitat privé

N° 11 : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remise en état, mise aux normes et extension du boulodrome de Tronquières - Transmission Universelle du Patrimoine de la Société IB2M, co-traitant, au profit de la Société EGIS Bâtiment Sud

N° 12 : Avenant n°1 à l'accord-cadre n°24-021 relatif à l'acquisition de colonnes semi-enterrées et enterrées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés

N° 13 : Renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat du RESAH pour disposer de l'accès aux prestations de télécommunication pour Aurillac Agglomération et les communes membres y participant

N° 14 : Constitution d'un groupement de commandes pour la création ou la réfection des réseaux d'assainissement, d'adduction d'eau potable et l'aménagement de la rue du Recoulet et du lotissement de l'allée de la Garenne sur la Commune de Reilhac

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 15 : Ouverture dominicale des commerces sur la Ville d'Aurillac - Année 2026

TOURISME

N° 16 : Convention d'objectifs entre l'EPIC "Office du Tourisme du Pays d'Aurillac" et Aurillac Agglomération

N° 17 : Avenant n° 4 à la convention d'objectifs entre l'EPIC "Office de Tourisme du Pays d'Aurillac" et Aurillac Agglomération - Versement de crédits complémentaires pour la gestion du site touristique du Rocher de Carlat

N° 18 : Campings communautaires - Tarifs journaliers, tarifs des locations et régime de réductions tarifaires

ENVIRONNEMENT

N° 19 : Tarifs 2026 du budget "Déchets Ménagers et Assimilés"

GRANDS EQUIPEMENTS

N° 20 : Conditions Générales de Vente (CGV) du Centre Aquatique Communautaire

TRANSPORTS

N° 21 : Avenant n°7 au Contrat d'Obligations de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain – SA-SPL STABUS

N° 22 : Tarification des transports urbains et périurbains à compter du 1er janvier 2026 - Création de nouveaux tarifs pour l'acquisition des cartes de transport

N° 23 : Renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS d'Aurillac et Aurillac Agglomération concernant la desserte du Clos des Alouettes par les moyens du Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite

N° 24 : Versement Mobilité - Principes d'exonération (annule et remplace la délibération n°DEL-2025-048 du 7 avril 2025)

N° 25 : Approbation du Schéma Communautaire des Mobilités d'Aurillac Agglomération en tant que Plan de Mobilité Simplifiée

ADMINISTRATION GENERALE

N° 26 : Renouvellement de la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par les administrations publiques locales de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

N° 27 : Renouvellement du protocole d'accord entre Aurillac Agglomération et l'Aéromodel Club Aurillac 15

N° 28 : Convention d'objectifs et de moyens avec la société protectrice des animaux du Cantal Le 15 (SPA du Cantal le 15)

N° 29 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association LOVE MI TENDEUR

N° 30 : Avenant n° 2 à la convention portant création d'un service commun " Direction des Systèmes d'Information " entre la Ville d'Aurillac et Aurillac Agglomération

N° 31 : Fixation des tarifs aéroportuaires à compter du 1er janvier 2026

N° 32 : Tarifs applicables sur les aires d'accueil permanentes des Gens du Voyage d'Aurillac Agglomération et sur l'aire de grand passage de Leyritz à compter du 1er janvier 2026

N° 33 : Crédit de terrains familiaux locatifs - Plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DET)

N° 34 : Convention de prestation de services pour l'expérimentation d'une mission d'animation en faveur du développement des énergies renouvelables du Syndicat Mixte du SCoT BACC au bénéfice d'Aurillac Agglomération

N° 35 : Mandat au Centre de Gestion du Cantal afin de mener pour le compte d'Aurillac Agglomération la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque Prévoyance (2027- 2032)

N° 36 : Liste des emplois justifiant l'attribution de concessions de logement et leurs conditions générales d'occupation

N° 37 : Tableau des effectifs - Décembre 2025

GROUPE B

TOURISME

N° 38 : Démarche de labellisation "Pays d'Art et d'Histoire" - Axes thématiques, programme d'actions et budget prévisionnel

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 39 : Tarifs 2026 des services de l'Eau et de l'Assainissement

GRANDS EQUIPEMENTS

N° 40 : Aménagement d'un terrain d'honneur synthétique non chauffé au Stade Jean Alric - Modification du plan de financement

TRANSPORTS

N° 41 : Approbation du Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables d'Aurillac Agglomération

N° 42 : Crédit d'une subvention d'équipement au profit des communes membres d'Aurillac Agglomération pour les aménagements cyclables

URBANISME ET HABITAT

N° 43 : Avenant n°1 à la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la AURILLAC AGGLOMERATION, devenue Aurillac Agglomération

ADMINISTRATION GENERALE

N° 44 : Mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur l'espace public - Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

N° 45 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association EMMAÜS Cantal - Ressourcerie des Quatre Chemins, Commune de Naucelles

N° 46 : Adhésion au contrat PSC Santé du CDG 15 (2026-2031) et fixation de la participation financière employeur pour les agents adhérents

N° 47 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de Personnels d'Aurillac Agglomération auprès de l'Université Clermont Auvergne (Site d'Aurillac)

E- DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SÉANCE PRECEDENTE

F- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose que nous débutions cette séance de Conseil Communautaire.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Nous allons procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : absente

Jamal BELAIDI : présent

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Christophe PESTRINAUX

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU

Michel COSNIER : suppléé par Christiane GAILLARD

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Stéphanie DELORME : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER

Géraud DELPUECH : absent

Aurélie DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : absente, représentée par Bernard BERTHELIER

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : absent, représenté par Mireille LABORIE

Cécile GANE : présente

Nathalie GARDES : présente

Bernadette GINEZ : présente

Frédéric GODBARGE : présent

Mireille LABORIE : présente

Sylvie LACHAIZE : présente

Evelyne LADRAS : présente

Isabelle LANTUÉJOUL : présente

Dominique LAVIGNE : présente

Jean-Luc LENTIER : présent

David LOPEZ : présent

Philippe MARIOT : présent

Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Alain COUDON

Angélique MARTINS : présente

Pierre MATHONIER : présent

Magali MAUREL : présente

Philippe MAURS : présent

Chloé MOLES : absente
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : absent
 Jean-Paul NICOLAS : absent
 Christophe PESTRINAUX : présent
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : absent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENO-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christian POULHES est désigné secrétaire de séance puisqu'il faut passer signer toutes les délibérations.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 octobre 2025

M. LE PRÉSIDENT- Le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire. Y a-t-il des observations ou des questions sur ce procès-verbal ? Oui, Monsieur Fabre.

P. FABRE- Oui, merci Président. Bon, pas vraiment sur le compte-rendu, mais je voulais effectivement revenir sur une délibération du 6 octobre concernant le tracé du GR 480. D'ailleurs, je vous ai écrit en date du 31 octobre. Peut-être vous me répondrez, mais pour l'instant, le courrier n'est pas arrivé.

Juste pour vous faire quelques observations sans prendre trop de temps, puisqu'effectivement, Maryline MONTEILLET nous a présenté ce tracé qui a été réalisé, bien sûr, avec le Comité Départemental de Randonnée, puisqu'il s'agit d'un GR, le GR 480 qui part de Turenne, en Corrèze, pour rejoindre la Préfecture aurillacoise et pour rejoindre le Puy Mary, ou plus exactement le Pas-de-Peyrol. Alors bien sûr, je ne veux pas revenir sur le bien-fondé d'une telle initiative parce qu'effectivement y compris avec la convention que j'entretiens au titre du Conseil Départemental avec le Comité de Randonnée, j'avais émis cette bonne idée de connecter la ville-préfecture et bien sûr le grand site du Puy-Mary et donc je trouve que le bien-fondé ne peut se contester. D'ailleurs à ce titre, pour ne pas tomber dans la posture, j'avais voté bien sûr cette délibération mais quelle fut ma surprise mais pas qu'à moi, de voir que cet itinéraire, je vais essayer d'aller assez vite, je ne vais pas vous faire marcher trop longtemps, partant d'Aurillac, on passe à Saint-Simon, Velzic avant d'arriver à Lascelles. Je pense qu'il aurait été opportun d'utiliser la passerelle que nous avions inaugurée il y a quelques temps entre le Lac des Graves et l'UCPA, mais le choix était plutôt de cheminer sur le RD17. Ensuite, Lascelles, Saint-Cirgues. Et là, Philippe Maurs connaît bien le territoire, à Saint-Cirgues, grand virage à gauche, voire même à extrême-gauche peut-être, puisque vous avez fait le choix de rejoindre les crêtes puis Cabrespine, pour effectivement rejoindre le Pas-de-Peyrol avec une petite facétie, un moment, redescendre sur l'Oradou. Alors, je parle pour ceux qui connaissent bien le grand site du Puy-Mary, mais René COUDOUEL m'a dit

que c'était une erreur. Tout cela pour vous dire que, lorsqu'on randonne, vous n'êtes pas sans savoir que parfois il faut se ravitailler, parfois il faut avoir des hébergements, il faut effectivement aussi avoir parfois la possibilité d'acheter quelques vivres, et donc sur l'itinéraire que vous avez choisi, et dont vous avez fait, je ne sais pas, j'hésite entre la malveillance ou l'incompétence, ou peut-être certainement des deux, la volonté d'éviter Mandailles-Saint-Julien. Effectivement, à Mandailles-Saint-Julien, vous le savez, tout autant que moi, on a une station de pleine nature qui avait été mise en place par Xavier DALL'AGNOL, le Vice-Président en charge des équipements touristiques, bien sûr, sous la présidence de Jacques MEZARD.

Je ne comprends pas l'intérêt d'éviter Mandailles-Saint-Julien. Alors à Mandailles-Saint-Julien, vous le savez peut-être ou pas, il y a la possibilité de se ravitailler puisque nous avons la chance d'avoir une épicerie, une boulangerie, bar, restaurant, de nombreux gîtes, parfois même de grande capacité, c'est notamment le cas de Vert Azur et des campings (campings du Puy Mary, campings à la ferme).

Donc, je crois qu'au-delà de mettre en danger les randonneurs parce que, si on se ravitailler à Saint-Simon, après entre Saint-Simon - le Pas de Peyrol, Dienne et ainsi de suite, il n'y a plus la possibilité d'acheter une bouteille d'eau ou d'acheter quoi que ce soit donc, je suis surpris, et c'est pour ça que je vous avais écrit, si vous m'aviez répondu, peut-être que je n'embêterais pas mes collègues avec un sujet qui peut paraître anecdotique.

Je ne comprends pas, c'est pour cela que je vous demande, enfin, je demande surtout à Maryline MONTEILLET, en charge de ce dossier, de modifier l'itinéraire, pour qu'effectivement, le randonneur puisse cheminer le long de la Jordanne jusqu'à Mandailles-Saint-Julien. Après, le randonneur, il fait ce qu'il veut, il va au col de Légal s'il le souhaite, il va au Puy Mary, il va à Saint-Jacques, à Thiézac, mais, en tout cas, je suis stupéfait, et je ne suis pas le seul, les propriétaires de gîtes, quand ils voient un tel tracé, et quand ils vont découvrir le topo-guide, parce que tout cela va être communiqué, quelle sera la surprise, effectivement, de voir un tel itinéraire ?

M. LE PRESIDENT- C'est bon ? Madame MONTEILLET, à vous la parole.

M. MONTEILLET- Donc effectivement, je comprends, Monsieur Fabre, votre surprise mais sachez qu'il n'y a pas eu ni malveillance et ni bienveillance et je pense que pour expliquer un petit peu pourquoi on en est arrivé là, il est bien de refaire la genèse de ce projet.

Donc ce projet, quand on m'a élu Vice-Présidente, on m'a donné le dossier « Randonnée » et il s'inscrivait dans un axe 2 du projet de territoire qui était l'attractivité en s'appuyant sur le patrimoine naturel et préservé et tous ici avions voté pour qu'on travaille sur la Diagonale, le Puy-Mary et le Lac de Saint-Étienne-Cantalès.

Donc c'est ce qu'on a fait, on a fait un état des lieux des sentiers et il y avait aussi une demande qui avait été validée par tout le monde de maintenir l'ensemble des sentiers de randonnée voire de créer de nouveaux itinéraires mais sans augmenter le nombre de kilomètres total. C'est ce que je me suis chargée, avec les Services du Tourisme, de faire et il y a eu cette volonté de créer une liaison de la ville-centre Aurillac vers le GR 400. C'est à ce titre là qu'on s'est rapproché du Comité de Randonnée en présentant le projet et dès le mois de février 2022, nous avons fait une réunion à laquelle tous les maires de la Vallée ont été conviés ainsi que le responsable des Grands Sites.

Cette proposition de liaison a été travaillée avec le Comité de Randonnée, elle a été validée au niveau régional. Au niveau national, elle n'a pas été validée. Donc ça a été une surprise pour nous, et du coup, lorsqu'il y a eu l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Randonnée à Thiézac au printemps, je me suis rendue, avec le Président du Comité de Randonnée, pour rencontrer Monsieur MONTOYA et voir quelle solution était proposée pour essayer justement de créer cette diagonale de l'attractivité et un maillage au niveau des chemins de randonnée, puisqu'il n'était pas possible d'appeler cette liaison GR 400.

La Fédération Française de Randonnée est revenue vers nous et nous a proposé cette solution qui était de partir de Lamativie, de réouvrir, de poursuivre le GR 480 en passant par la Via Averna, pour arriver à rejoindre le GR 400 que vous connaissez bien.

Voilà la genèse de ce tracé, qui je pense, peut-être la dernière fois on a été un petit peu vite, on n'a pas pris le temps de l'expliquer, mais je voulais juste rappeler que ça a été un travail qui a

été porté depuis 2022 avec plusieurs réunions où tous les maires des communes de la Vallée ont été chaque fois invités. Donc, n'y voyez, ni malveillance, ni bienveillance. Après, Monsieur Fabre, je comprends que vous soyez déçu, vous avez rappelé qu'il y avait des commerces dans votre commune, donc le point de liaison, je ne sais pas si on peut afficher la carte.

M. LE PRESIDENT- Mais si, c'est mieux de visualiser quand même. Il faut prendre le temps, c'est un sujet important.

M. MONTEILLET- Donc juste, je voulais terminer le temps que la carte s'affiche, moi en tant que Vice-Présidente, je me suis plutôt réjouie qu'on arrive à avoir un chemin de randonnée, le GR 480, qui traverse notre territoire, et pas seulement notre territoire, le département, puisque les GR, vous le savez, c'est des topo-guides qui sont présents partout en France, et en tant que Vice-Présidente du Tourisme, ça sert aussi de vitrine pour l'image du Cantal.

M. LE PRESIDENT- Tu vas voir qu'on est compétent. C'est bien que tout le monde voit le cœur du problème.

M. MONTEILLET- Voilà, donc on va rester peut-être sur celle-ci, si on peut la zoomer un petit peu, pour que aussi tout le monde comprenne, je pense que j'ai été claire dans la genèse du projet et dans la réalisation.

Donc, trois légendes, un tracé rouge, un tracé rouge et bleu et un tracé vert. Le tracé vert, c'est la liaison ville-centre vers le GR 400. Le tracé rouge, c'est le GR 400 actuel et le tracé rouge et bleu, c'est le GR 480 qui permet la liaison avec le Pas de Peyrol au Nord.

Tout le monde me suit ? Oui, très bien.

Nous, la mission qu'on avait mandatée ? c'était d'arriver au point de jonction des trois couleurs, des trois itinéraires rouge, bleu et rouge et vert. A cette jonction-là, effectivement, on ne passe pas par Mandailles et on est à 5 km de Mandailles exactement.

Ce sont après le Comité de Randonnée et la Fédération Française de Randonnée qui ont fait le choix de ce point de jonction jusqu'au Pas de Peyrol. Je ne sais pas si c'est un choix, mais en tout cas, la solution qui a été trouvée, ce n'est pas de modifier le GR 400, mais de tracer le GR 480 de Lamativie jusqu'au Pas-de-Peyrol, qui est quand même un lieu emblématique sur notre territoire et qui permet aux randonneurs de commercialiser ce chemin de randonnée. Voilà, je ne sais pas, M. Fabre, si j'ai répondu à vos questions, mais les 5 km, M. Fabre, sont intéressants puisqu'il faut savoir, je me suis renseignée suite à vos remarques au dernier Conseil Communautaire, qu'à 5 km, la Fédération Française de Randonnée serait éventuellement favorable à l'avenir pour revoir l'itinéraire. Je n'ai pas dit que ça allait se faire cette année puisque lorsqu'un Topo Guide sort, il faut toujours commencer pour pouvoir après avancer et aujourd'hui, je pense qu'on peut être tous fiers ici d'avoir ce GR 480 qui traverse le département.

Et en dessous de 5 km, la Fédération Française de Randonnée accepte de revoir possiblement les tracés.

M. LE PRESIDENT- Moi j'ai eu copie d'une réponse que vous a fait la Fédération de Randonnée qui était suffisamment précise pour donner les explications du choix de la Fédération d'avoir privilégié cet itinéraire. Nos services travaillent de façon très compétente contrairement à ce que vous avez sous-entendu mais le cheminement en ligne de crête pour les randonneurs, c'est aussi un cheminement très intéressant et comme vous pouvez le voir sur la carte, quand il y a une information, parce que, n'imaginez pas que les randonneurs soient plus idiots que la moyenne, s'ils souhaitent se restaurer, ils savent descendre, puisqu'il y aura une signalétique qui indiquera Mandailles ou Mandailles-Saint-Julien, avec le kilométrage et les nouveaux chemins de randonnée.

P. FABRE- Monsieur le Président, loin de moi l'idée de juger la capacité et la compétence de vos services qui, je vous le dis, sont très compétents et pour être très précis, notamment en la personne de Yannick DEJOU qui fait un travail remarquable, notamment pour dynamiser la station de pleine nature de Mandailles-Saint-Julien, alors là, qu'on ne se méprenne pas, là,

quand je parle de malveillance, je ne parle pas, bien sûr, des services, je connais les services d'Aurillac Agglo, et bien sûr, je connais leurs compétences, ne vous méprenez pas. Simplement, et sans en rajouter davantage, le seul sujet, c'est effectivement, je ne comprends pas, mais je ne suis pas le seul, l'incompréhension, même si, peut-être, c'est la Fédération Française de Randonnée qui vous a induit sur un mauvais chemin. En tout cas, ma seule préoccupation au regard de la vitalité de cette commune et des loueurs de gîtes, c'était effectivement que les randonneurs ne puissent pas être sur Mandailles-Saint-Julien où ils auraient pu trouver tous les services nécessaires à la randonnée. C'est tout. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT- Il suffit d'indiquer Mandailles-Saint-Julien au croisement des trois chemins.

P. FABRE- Oui mais lorsque le topo guide va sortir, pour être encore plus précis, le GR 480, il ne passe pas à Mandailles-Saint-Julien, voilà, il faut être clair.

M. MONTEILLET- Non, mais on amène quand même un produit supplémentaire, qui sera favorable pour les loueurs, pour les randonneurs, pour tout ce qui permet de vendre un service à cette activité-là. Ce n'est pas parfait, mais c'est quand même très bien.

M. LE PRÉSIDENT- Revenons à notre compte-rendu du Conseil Communautaire de la fois précédente.

Y a-t-il des observations ou d'autres réactions par rapport à ce compte-rendu ? Non. Donc je considère qu'il est approuvé.

COMMUNICATIONS DE MONSEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT- Quelques points d'actualité et de communication aux élus. Nous avons eu différentes manifestations concernant notre collectivité.

Le premier point, le Contrat Local de Santé Mentale qui s'est tenu le 16 octobre, avec une réunion au Centre des Congrès, une Assemblée Plénière de lancement de ce Contrat Local de Santé Mentale porté par le SCoT BACC. 167 personnes se sont rendues à ce séminaire : élus, professionnels de santé, professionnels du secteur social et médico-social, pour traiter d'un sujet qui concernait les troubles psychiques et les troubles des aidants pour l'accompagnement justement de personnes qui subissent des troubles psychiques. Cette séance a été, à l'unanimité des participants, plébiscitée, puisque la matinée, c'était à la fois le traitement de la santé mentale avec des intervenants qui ont souligné l'importance d'informer le grand public pour lutter contre la stigmatisation des malades et de leurs familles ou encore de développer un dialogue entre les familles et la psychiatrie. L'après-midi, ça s'est déroulé sous forme d'ateliers avec des ateliers enfants, santé mentale des jeunes, santé mentale des aînés et lutte contre l'isolement et le logement. Des pistes d'action ont été dégagées qui vont permettre à ce CLSM de poursuivre son activité dès 2026 avec un comité de pilotage qui décidera de certaines actions concrètes sur le terrain.

Nous avons signé le 17 novembre en Préfecture un accord de consortium sur le PEM2i. Cette signature sur le pôle d'excellence microbiologie, qui réunit à la fois des scientifiques, des représentants du monde économique, des collectivités et l'État, a permis de définir les règles du jeu de cette équipe, de cette structure avec la possibilité notamment pour le PEM2i Entreprises de recruter suite à la signature de cet acte juridique fondateur pour tous les participants.

Il y a eu par ailleurs début décembre un symposium sur « Microbiome Solutions » qui s'est déroulé sur trois jours à Aurillac et qui a accueilli là aussi plus de 170 participants sur les trois jours. C'était l'occasion de traiter des sujets très scientifiques par rapport à la microbiologie, des conférences qui se sont tenues en anglais mais j'ai retrouvé un dynamisme qui laisse augurer que cette manifestation va se poursuivre à l'avenir sachant que c'était quand même beaucoup

des sujets de recherche qui peuvent féconder le monde économique donc un sujet très intéressant qui a fait venir des sommités dans le domaine de la microbiologie. L'UCA a bien participé et a été fortement représentée aussi sur les tables rondes. Voilà, sur la microbiologie.

Nous avons eu aussi la conférence de presse d'Aurillac en Scène, qui s'est déroulée le 25 novembre, Monsieur DELAMAIDE, vous pouvez nous donner les différents chiffres de cette édition ?

C. DELAMAIDE- Oui, on a des ventes qui marchent plutôt bien, puisqu'à ce jour, on a vendu déjà 5 000 billets, soit la moitié de l'objectif que l'on s'est fixé, et on est même un petit peu en avance, je ne sais pas si ça durera, je l'espère, mais les ventes actuelles sont en rapport avec celles que l'on avait quand on a fait l'édition avec Shaka Ponk. Donc, c'est plutôt de bon augure, après, il faut voir l'atterrissement, mais pour l'instant, c'est une bonne dynamique.

M. LE PRESIDENT- Le premier « bois » pour les travaux de rénovation du Boulodrome, c'était le 26 novembre, lancement de ces travaux de modernisation et de rénovation du Boulodrome Communautaire. Les travaux partent pour 12 mois sur ce lieu indispensable pour la vie sociale mais aussi la vie sportive, avec un budget de 3,8 millions. Alors le budget de 3,8 millions, évidemment, ce n'est pas supporté intégralement par l'Agglo. Il y a des partenaires qui interviennent pour nous accompagner dans ce projet et surtout, ce projet, c'est un lieu de vie avec 40 terrains de pétanque, 8 terrains de boules lyonnaises, 300 licenciés qui sont sur ce site et une centaine tous les jours de participants qui ne relèvent pas uniquement de la Commune d'Aurillac, puisqu'il y a des manifestations qui sont organisées par les différents clubs et qui font venir de bien plus loin que notre Département. Monsieur DELAMAIDE, vous voulez dire un mot là-dessus ?

C. DELAMAIDE- Oui, je veux rappeler que le budget ne porte pas exclusivement sur la rénovation du Boulodrome, il compte 3 phases, notamment la renaturation du Site et la partie parking qui va être comprise dans ce budget. C'est important de le souligner.

M. LE PRESIDENT- Ensuite, nous avons réalisé le baptême de l'Aéroport Marie Marvingt, qui s'est déroulé le 11 décembre. Isabelle, nous étions ensemble, avec la plaque commémorative de la vie de Marie Marvingt avec 34 distinctions. Un moment d'émotion sur une femme exceptionnelle. Cela a permis de mettre en valeur cette personne qui est née à Aurillac, qui n'y a pas vécu longtemps, mais qui a toujours été attachée à Aurillac.

I. LANTUEJOUL- Je crois qu'elle a vécu 5 ans à Aurillac.

M. LE PRESIDENT- Oui, mais elle revenait pour les vacances.

I. LANTUEJOUL- Oui, elle a toujours gardé des attaches, effectivement, avec Aurillac et le Cantal.

M. LE PRESIDENT- Et elle faisait du ski au Lioran.

I. LANTUEJOUL- C'était une femme hors pair, effectivement, qui a eu beaucoup de distinctions et qui était une aventurière, j'ai envie de dire, dans plusieurs domaines puisqu'elle a fait aussi du transport sanitaire pendant la guerre, elle a été alpiniste, elle avait tous ses brevets de pilote : aviation, dirigeable, montgolfière, hélicoptère. Vraiment, oui, elle était à l'avant-garde, puisque, à l'époque, effectivement, les femmes qui étaient, comme ça, émancipées, ça faisait partie des choses très rares, donc c'est à souligner. L'Aéroport est bien baptisé Marie Marvingt, maintenant.

M. LE PRESIDENT- Et puis, pour faire un point sur la fréquentation de la ligne aérienne, nous sommes fin novembre à 22 000 passagers. Nous étions l'année dernière à fin novembre à 23 000 passagers, mais nous avions deux rotations supplémentaires qui ont faussé ces chiffres, ce qui fait que mécaniquement, le taux de fréquentation aujourd'hui est à un peu moins de 50% sur la

ligne alors qu'il était l'année dernière à la même période de 43% mais bon, il y a moins de rotations donc on répartit les passagers sur moins de vols.

Sur les dates à retenir :

Il y aura le Conseil Communautaire sur le DOB le 15 janvier à 18h30, c'est un jeudi.

La soirée des voeux de l'Agglo à la Vidalie à Arpajon-sur-Cère, le vendredi 16 janvier à 19h.

La présentation des voeux au monde économique à l'Hôtel de Ville d'Aurillac, le 22 janvier à 19h.

Sur les autres informations importantes de la vie de notre collectivité, je vais faire rapidement un point sur le PAT, puisque nous avons une reconnaissance officielle du niveau 2 pour une durée de 5 ans qui nous a été accordée par Mme BUCCIO, Préfète de Région, qui a labellisé notre Projet Alimentaire de Territoire. Elle l'a qualifié de niveau 2, ce qui nous a permis d'avoir une subvention de 93 000 euros pour nous accompagner sur un projet qui, sur 5 ans, va coûter à peu près 380 000 euros. En tout cas, c'est une reconnaissance, un label important sur le département du Cantal, un gage de qualité du travail qui a été fait et qui nous montre que nous sommes sur la bonne voie dans la réflexion que nous avons menée sur ce Projet Alimentaire de Territoire en essayant d'associer tous les professionnels mais aussi les cantines, les cuisiniers, enfin un travail important pour répondre à l'objectif de la loi EGALIM donc 50% de produits de qualité dont 20% de bio.

Sur l'habitat, nous avons un point d'étape sur l'opération Bimby Bunti, qui est un succès, puisqu'à ce jour, 36 études d'opportunités ont été réalisées et 34 projets sont accompagnés, donc plus que l'objectif que nous avions fixé initialement, et qui aujourd'hui, remporte un franc succès sur la plupart des communes de l'agglo. En tout cas, les maires ont reçu la liste des projets concernant leurs communes qui bénéficient de ce dispositif.

Nous avons aussi la démarche sur le projet de centrale photovoltaïque qui est en cours et qui est bien avancé puisque nous sommes à la shortlist des candidats. Donc, ce projet photovoltaïque, je vous le rappelle, c'est sur la friche de Tronquières, sur l'ancienne décharge de la ville d'Aurillac sur laquelle il était impossible de construire et encore moins d'avoir des projets économiques. Donc, le choix qui a été fait, c'était d'étudier sur ces 15 hectares un projet de photovoltaïque au sol qui permettrait de répondre aux objectifs du PCAET et surtout d'atteindre notre objectif TEPOS de 26% d'énergie renouvelable sur notre territoire. Dès mars 2025, l'appel à manifestation d'intérêt a été lancé, il y a eu beaucoup de candidatures puisque je crois que c'est 23 candidatures de très bonne qualité mais 6 candidats ont été retenus à la shortlist. Le défi environnemental est majeur pour notre Collectivité. Bien évidemment, il faut respecter les espaces boisés, le raccordement à Enedis avec les contraintes spécifiques, la sécurisation du site puisque, comme vous le savez, il y a l'Aire des Dinandiers qui n'est pas loin. Et puis, la compatibilité avec la post-exploitation de l'ICPE concernée, avec les contraintes de cette IPCE, et l'articulation avec le PLUi-H. Peut-être que Monsieur FRECHOU peut donner les points d'étape à venir.

S. FRECHOU- Oui, vous avez bien résumé la situation, Président. On est en train d'étudier, parce qu'on a reçu les six derniers candidats, les réponses aux dernières questions qui nous ont été envoyées. On donnera une réponse d'ici mi-janvier, sur, qui sera l'attributaire de cet AMI avec, vous l'avez dit, un certain nombre de défis à la fois techniques et environnementaux. On souhaite aussi en faire un site d'exception qui puisse être un lieu de sensibilisation à la transition énergétique pour les écoles de notre territoire donc il y a un parcours possible avec quelque chose qui doit amener à la sensibilisation et à la visite, que ce soit en cheminant de manière douce, et puis avec de l'explication, de l'animation, etc. On souhaite aussi évidemment que ce site soit réalisé par une entreprise, mais, vous l'avez dit, on a eu tellement de réponses, une entreprise fiable, qui travaille de manière éthique sur le long terme, on n'est pas inquiet sur les six derniers candidats parce que c'était six belles candidatures et là, on est dans l'épaisseur du trait, on va arbitrer d'ici la fin de l'année, on donnera la réponse en janvier avec une mise en service des premiers électrons dans plusieurs années. Quand on a ce genre de projet, on a

plusieurs années devant nous à attendre, parce qu'il va falloir faire des études environnementales, il y a une partie boisée à côté, il y a l'aéroport, il y a les gens du voyage, il y a le poste source, il y a tout ce dont vous avez parlé, donc on lance ce chantier, et les premiers électrons livrés, on espère le plus tôt possible, et dans minimum 4 ans, avec 15 hectares, c'est à peu près la consommation moyenne de chauffage de 8 000 habitants, donc on est sur quelque chose de très conséquent pour notre territoire.

M. LE PRESIDENT- Très bien. Le dernier point, c'est le bilan de la saison touristique 2025, je crois que vous allez le faire à deux voix.

M. MAUREL- Oui, merci Président. Quelques données, alors, on ne va pas tout lire parce que ça va faire beaucoup, mais on a fait une petite sélection.

Au niveau de la fréquentation, on peut peut-être passer sur la première slide, d'avril à juin, on voit une progression de plus 8,55%. Ça, c'était le comparatif de fréquentation globale par rapport à 2024. On a trouvé intéressant sur les slides suivantes de faire une comparaison avec 2023 puisqu'en 2024 il y avait l'effet Tour de France donc pour comparer par rapport à une année où il n'y avait pas cet événement, qui est quand même un événement majeur et important, on a fait un comparatif avec 2023 qui nous paraissait plus comparable. Il y avait aussi les dates du Festival de Théâtre de Rue, souvenez-vous, qui tombaient avec le week-end du 15 août, et qui là aussi, on verra, on a jugé qu'il valait mieux comparer les données par rapport à 2023. On voit également une progression de la fréquentation. On est plus sur les excursionnistes que sur les touristes. Quant aux nuitées qui sont indiquées, elles peuvent être marchandes ou non marchandes. Là on se base sur les statistiques Fluvision, donc vous vous souvenez peut-être de ces statistiques qui sont basées sur les bornages des téléphones.

Au niveau des points d'accueil, on a trois points Office de tourisme : le bureau d'Aurillac qui est ouvert à l'année. Là, le nombre de visiteurs sur l'été 2025 était de 16 309 personnes donc en augmentation par rapport à 2023 et un petit peu en baisse par rapport à 2024. Il y avait quand même une progression importante à noter sur les mois d'avril et juin, chose qu'on a aussi constatée sur les excursionnistes et les touristes qui étaient liés à une ouverture et un travail sur l'avant-saison avec une ouverture de certains sites et activités plus tôt avec notamment un très bon week-end de l'ascension. Ça nous encourage aussi à poursuivre le travail sur les ailes de saison.

Des visiteurs de l'Office de Tourisme, ça vous surprendra peut-être, ça ne surprend pas les élus du CODIR de l'Office de Tourisme puisqu'on voit toutes ces données, mais on a 40% qui viennent du Cantal. Les demandes, elles sont majoritairement des informations locales, et beaucoup sur les patrimoines bâtis et culturels. On a toujours un engouement important pour le plan guide et le guide d'accueil, donc des documents qui sont très distribués, et aussi la carte qu'on avait créée à l'échelle de l'Agglomération.

Le point d'information du Puech des Ouilhes : cette année, il est en baisse par rapport à 2024. Après, il faut dire qu'on n'a pas eu une météo très favorable, si on se souvient bien. Donc là aussi, on est à 29% de Cantaliens. Les activités, ce sont plutôt des activités de loisirs, de randonnées, qui sont les demandes des personnes qui viennent fréquenter notre point de tourisme.

Sur Mandailles-Saint-Julien, on a progressé cette saison avec 382 visiteurs pour 282 contacts. Il y a eu un enregistrement, ce qui n'était pas le cas forcément précédemment, dans nos outils donc c'est vrai qu'on sera amené à être attentif au comparatif l'année prochaine puisque précédemment, ce n'était pas entré tout à fait de la même façon que les autres points donc en tout cas et là sans surprise aussi, on est plutôt sur les demandes sur la randonnée mais aussi sur les mobilités.

Je laisse la parole peut-être à Maryline sur le Rocher.

M. MONTEILLET- Avec le Rocher de Carlat, on a une fréquentation qui, cet été, a été en augmentation, notamment un très bon mois de juillet avec une augmentation de 136 visiteurs et un mois d'août en légère baisse en raison de la canicule. On sait que ce sont des sites qui sont dépendants de la météo. Les spectacles de fauconnerie et les jeudis contés qui ont été mis en place maintenant depuis deux ans connaissent une augmentation en terme de fréquentation, même si on doit encore essayer d'améliorer les prestations.

Pour le site du Puech des Ouilhes, c'est une fréquentation qui est en hausse pour l'ensemble des prestataires affichés, ici, sur le diaporama. Le Centre Nautique du Pays d'Aurillac, tout ce qui concerne la voile, connaît une hausse pour les stages et les locations avec plus de 10%. Par contre, la clientèle des groupes est en diminution. Pour le Cantalès Nautic Club, c'est tout ce qui est en lien avec le port, il y a une forte demande pour les bateaux, l'emplacement de bateaux sur le port et au Catway. La navette estivale, pareil, en constante progression. Et pour la plage du Puech des Ouilhes, une fréquentation qui se maintient avec une légère diminution pour la fréquentation des groupes. Cette année, on a eu une bonne nouvelle puisqu'on n'a pas eu de problème de cyanobactéries, ce qui a été un soulagement en terme de fréquentation et pour tous les prestataires.

Pour la station de pleine Nature, donc comme l'a souligné Monsieur FABRE tout à l'heure, Yannick DEJOU a fait un très gros travail pour maintenir et animer cette station de pleine Nature en fidélisant notamment des prestataires, comme les calèches de la Jordanne, les Naturopathes, des visites aussi du Puy Mary. La station de pleine Nature, elle est gérée par le Bureau des guides. La navette aussi est en constante progression, avec 651 montées sur la ligne Aurillac-Mandailles-Saint-Julien-de-Jordanne.

Autre site, les Gorges de la Jordanne : la gestion a été déléguée à l'Office du Tourisme depuis le début de l'année 2025. Nous avons ouvert le site le mercredi 28 mai pour le week-end de l'Ascension et un volume important de 1000 entrées en termes de fréquentation. Le mois de juin est en progression avec 900 entrées supplémentaires. Sur la saison estivale, la fréquentation, elle est stable sur juillet et en baisse sur le mois d'août en raison de la chute d'une partie d'un rocher sur le parcours, qui a été très bien gérée par les services. Le site ouvrira un petit peu plus tôt l'année prochaine, le 13 mai 2026.

M. MAUREL- Les Goudots Gourmands : on a eu 4670 dégustations réalisées sur 6 produits, contre 5 l'année précédente, donc on a eu une belle participation des producteurs, mais aussi, et toujours, une équipe de bénévoles qui est toujours fidèle et qui nous permet de proposer cette manifestation extrêmement conviviale et qui remporte un grand succès. Cette année, on avait repris cette petite question qu'on a sur les questionnaires, savoir d'où les gens venaient, et donc on avait, je pense, à peu près tous les départements français représentés et pas mal d'étrangers aussi.

Sur Eclat, donc là, on a fait une slide où vous avez 2023, 2024 et 2025 et là on est aussi sur des chiffres qui sont donc compilés d'après Fluvison donc qui excluent les habitants d'Aurillac et de quelques communes proches. Les plus proches ne sont pas comptés mais on voit qu'il y a une progression quand même si on compare 2023 et 2025, puisque, comme on le disait, l'année 2024 était exceptionnelle du fait que c'était le week-end du 15 août. On a quand même une progression de 25% entre 2023 et 2025. Donc une très belle participation à cet événement qui reste un marqueur très fort sur notre territoire.

Hors les murs : depuis 2023, il n'y a pas seulement les points d'information dont je vous ai parlé, mais l'OT se déplace sur un certain nombre de manifestations, sur des marchés de pays, des différentes fêtes, pour aller à la rencontre des habitants et des touristes et en général avec des retours extrêmement positifs des organisateurs, des manifestations, des communes. C'est une démarche à poursuivre, je pense, qui est extrêmement intéressante.

M. MONTEILLET- L'aire de camping-cars, située au Camping de l'Ombrade : depuis 2023, l'aire d'Aurillac a accueilli 3 390 camping-cars, dont 20% sont des camping-caristes étrangers. Sur le deuxième diagramme, on observe un nombre de 2 021 nuits. On voit donc une augmentation au mois d'août et au mois de septembre, un pic en août-septembre. 32% de taux de fréquentation moyen, avec un pic au mois d'août et un pic au mois de septembre, et 4,6% des camping-caristes utilisent le service de vidange et de remplissage en eau, ce qui représente en fait très peu.

M. MAUREL- Enfin, on va finir avec tout ce qui concerne plutôt le web, tout ce qui est accueil ou information par le web ou tous les outils internet ou applications : c'est l'occasion de rappeler que depuis avril, on a un nouveau site au niveau de l'Office de Tourisme, un site performant et engageant. On a eu de bonnes statistiques sur ce nouveau site. Je vous invite, si vous ne l'avez jamais vu, à aller le découvrir. Donc, avec un point d'entrée « J'y suis », pour ceux qui sont déjà arrivés sur le territoire et un point d'entrée « J'y vais » pour les autres, pour se projeter. C'est un site où il y a énormément de contenu, ça a été un gros travail pour les équipes de le mettre en forme. C'est un travail aussi constant avec les partenaires pour avoir des informations évidemment fiables, de qualité avec tous les événements. Je crois que l'agenda de l'Office de Tourisme fait un peu référence aussi pour trouver l'ensemble des animations qui existent sur notre territoire. En tout cas, un site qui fait un bon démarrage. Après, on a toujours des marges de progression, on compte bien continuer à les exploiter et je vous en dirai un mot dans quelques instants.

Il y a juste une slide ensuite qui rappelle qu'on a une application Rando : on l'a indiqué, en 2025, on a eu plus de 2 000 parcours qui ont été téléchargés, même si on avait aussi des circuits papiers qu'on avait réalisés avec le service Tourisme de l'Agglo et on a eu un réel succès sur ces propositions aussi papiers parce que chacun a un peu son usage. Il y a donc en cours de création un topo-guide Pays d'Aurillac, Maryline en a parlé tout à l'heure. Pour 2026, il faut savoir que le prestataire qu'on utilisait ne propose plus ce type d'application, donc, comme on avait dédié uniquement à un territoire, on est en train de travailler sur d'autres solutions, mais en tout cas, pour tous ceux qui sont adeptes des traces GPX, ça parlera à ceux-là, les autres, je vous invite à découvrir le topo-guide très prochainement. Il y aura plein de solutions pour ça, et on est en train d'y travailler, on l'a présenté et validé au dernier CODIR.

Ensuite, juste un mot, il y a d'autres actions de communication, donc évidemment des partenariats, on avait cité Aurillac en Scène, le Stade Aurillacois où avant l'été aussi, on diffuse un certain nombre d'informations sur nos programmes, et puis la brochure, le programme des animations de l'Office de Tourisme qui est aussi un point important.

Mais c'est surtout la dernière slide sur laquelle je voudrais terminer, qui est intéressante, ce sont tous ces outils numériques qu'on est amené à développer pour renforcer évidemment par rapport aux nouveaux usages : on a Baludik, qui est un outil qu'on a commencé à tester, alors, malheureusement la chute du rocher aux gorges a fait qu'on n'a pas pu poursuivre mais c'est un jeu qui est assez intéressant. On utilise son téléphone. Actuellement, cet outil est utilisé dans le cadre d'une opération de Noël « mon beau sapin ». Donc, si vous ne l'avez pas encore téléchargé je vous invite, ça vous permettra de découvrir les vitrines des commerçants et un certain nombre de jeux. C'est assez ludique et ça fonctionne très bien.

Le lancement du Roadbook, c'est une nouvelle façon un petit peu d'accueillir, c'est-à-dire que pour toutes les personnes qui viendront à l'Office de Tourisme, on sera capable de leur faire un véritable carnet de voyage adapté, personnalisé, en fonction de leur goût, le plus personnalisé possible, et ils le recevront par le moyen à leur convenance, par SMS ou par mail, et c'est extrêmement performant. Ça nous permet évidemment aussi de connaître mieux notre clientèle donc de pousser aussi des messages vers nos clients. Ce sont des outils vraiment très structurants pour l'avenir et qui complètent bien notre offre.

Et puis Dahub, alors là, c'est un outil qui est un service pour les partenaires, pour mettre à jour en fait leurs informations et qui nous permet effectivement d'avoir un site à jour et en tout cas,

ça permet vraiment de remonter les informations et ça permet de souligner qu'on a fait un gros travail avec les partenaires, le Covid avait quand même fait pas mal de mal dans ce secteur-là, pour se retrouver, se voir et là on a une vraie dynamique partenariale qui est extrêmement importante. On a fait le bilan de saison, on avait 34 professionnels qui étaient là, qui prennent une demi-journée entière pour parler, pour échanger. On a les Eductours qu'on a remis en place. Mais c'est vraiment une dynamique très intéressante et aussi parce qu'on est capable, dans les services qu'on leur apporte, de leur offrir ces services-là, qui leur facilitent la vie. On est vraiment à leur service. On les a aussi accompagnés sur des outils qui leur permettent d'avoir leur propre site internet à des coûts assez modiques et sur lesquels remontent toutes les données de l'Office de Tourisme.

On donne au Pays d'Aurillac une vraie visibilité et lisibilité à travers ces outils donc j'avais envie de le souligner.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des observations sur ces propos liminaires ? Oui, Monsieur FABRE.

P. FABRE- Oui, puisqu'on évoque la saison de 2026, et notamment l'ouverture des gorges le 13 mai. Sur le Grand Site du Puy Mary, cette année, on avait ouvert le 20 avril, le mois de mai sera un très grand mois touristique puisqu'effectivement, vous le savez, le 1^{er} et le 8 mai sont des vendredis donc des très gros week-ends et bien sûr suivis du 14 mai avec l'Ascension qui reste le plus gros week-end en terme de fréquentation sur notre territoire. Donc là, il y a peut-être une réflexion à mener. Et puis j'en profite pour saluer le remarquable travail de Franck Rey, qui vient souvent sur Mandailles-Saint-Julien, au titre de sa mission à l'Office de Tourisme, et bien sûr, de saluer le travail de Magali Maurel.

M. LE PRESIDENT- Voilà, c'est le moment des remerciements, après avoir été incomptents, mais c'est bien, il faut progresser, Monsieur Fabre.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

M. LE PRESIDENT- Je vous propose de passer à l'ordre du jour, avec les délibérations et l'énoncé des délibérations du groupe A.

Il y a 9 délibérations en Finances :

- La délibération n° 1: Adhésion aux Associations et Organismes de droit privé pour l'exercice 2026
- La délibération n° 2 : Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre de Formation Omnisports au titre de l'exercice 2026
- La délibération n° 3 : Versement d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale au titre de l'exercice 2026
- La délibération n° 4 : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Accent Jeunes au titre de l'exercice 2026
- La délibération n° 5 : Versement d'une subvention de fonctionnement au CPIE au titre des exercices 2026 et 2027
- La délibération n° 6 : Avenant n°2 à la convention de financement du projet ARTOPIA porté par l'Association 10ème Art

M. LE PRESIDENT- Sur les subventions du groupe A, y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur MARIOU.

P. MARIOU- C'est juste pour savoir quel était le projet ARTOPIA ? J'ai pu voir qu'il y avait une augmentation de la subvention à hauteur de 10 000 euros. Je sais que c'est artistique, mais concrètement, qu'est-ce qu'ils font ?

M. LE PRESIDENT- Ce sont les travaux que Monsieur Pietri a fait pour son centre ARTOPIA.

M. MAUREL- Artopia, c'est porté par l'équipe qui gère le Festival 10^{ème} Art et donc le travail qui est réalisé aussi dans le cadre des Impulsions Street Art qu'on avait pu mettre en œuvre. C'est un lieu qui permet de créer, y compris l'hiver, puisqu'en fait, il y a une salle qui est dédiée à la création, avec des œuvres qui seront temporaires, qui peuvent être visitées, qui peuvent être réalisées toute l'année alors que, les fresques, comme vous le savez, et particulièrement les communes qui ont participé à Impulsions Street Art, il faut des conditions météorologiques favorables pour pouvoir peindre. Et puis, c'est un lieu où il y a aussi du coworking, des ateliers avec divers acteurs artistiques autour des arts urbains. C'est un lieu qui est ouvert, qui est rue du Frère Amance, derrière l'Hôtel du Bordeaux. Et donc, actuellement, il y a une œuvre que vous pouvez aller découvrir les fins de semaine, c'est ouvert. Et puis il y a des stages qui peuvent être réalisés, de la médiation, etc... Un beau lieu pour une structure qui n'avait pas jusqu'à présent véritablement de vitrine et là, c'est une vitrine et surtout une ouverture qui permet de faire vivre toute l'année cet art sur notre territoire.

M. LE PRESIDENT- On a rajouté 10 000 euros aux 40 000 euros qu'on avait prévu de donner dans une précédente délibération et c'est l'objet de cette délibération.

- La délibération n° 7: Exercice budgétaire 2026 : utilisation anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget
- La délibération n° 8 : Détermination du montant 2026 des Attributions de Compensation
- La délibération n° 9 : Décision Modificative 2025/03

Au titre des marchés :

- La délibération n° 10 : Avenant n°2 à l'accord-cadre n°2022/039 relatif à l'animation du programme d'Aurillac Agglomération d'aide à l'amélioration de l'habitat privé
- La délibération n° 11: Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remise en état, mise aux normes et extension du boulodrome de Tronquières - Transmission Universelle du Patrimoine de la Société IB2M, co-traitant, au profit de la Société EGIS Bâtiment Sud
- La délibération n° 12: Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2024-021 relatif à l'acquisition de colonnes semi-enterrées et enterrées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés
- La délibération n° 13 : Renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat du RESAH pour disposer de l'accès aux prestations de télécommunication pour Aurillac Agglomération et les communes membres y participant
- La délibération n° 14 : Constitution d'un groupement de commandes pour la création ou la réfection des réseaux d'assainissement, d'adduction d'eau potable et l'aménagement de la rue du Recoulet et du lotissement de l'allée de la Garenne sur la Commune de Reilhac

Pour le Développement Economique et l'Enseignement Supérieur :

- La délibération n° 15 : Ouverture dominicale des commerces sur la Ville d'Aurillac - Année 2026

Pour le Tourisme :

- La délibération n° 16 : Convention d'objectifs entre l'EPIC "Office du Tourisme du Pays d'Aurillac" et Aurillac Agglomération
- La délibération n° 17: Avenant n° 4 à la convention d'objectifs entre l'EPIC "Office de Tourisme du Pays d'Aurillac" et Aurillac Agglomération - Versement de crédits complémentaires pour la gestion du site touristique du Rocher de Carlat
- La délibération n° 18 : Campings communautaires - Tarifs journaliers, tarifs des locations et régime de réductions tarifaires

Pour l'Environnement :

- La délibération n° 19 : Tarifs 2026 du budget "Déchets Ménagers et Assimilés"

Pour les Grands Equipements :

- La délibération n° 20: Conditions Générales de Vente (CGV) du Centre Aquatique Communautaire

En ce qui concerne les Transports :

- La délibération n° 21: Avenant n°7 au Contrat d'Obligations de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain – SA-SPL STABUS
- La délibération n° 22 : Tarification des transports urbains et périurbains à compter du 1er janvier 2026 - Crédit de nouveaux tarifs pour l'acquisition des cartes de transport
- La délibération n° 23 : Renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS d'Aurillac et Aurillac Agglomération concernant la desserte du Clos des Alouettes par les moyens du Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite
- La délibération n° 24 : Versement Mobilité - Principes d'exonération (annule et remplace la délibération n°DEL-2025-048 du 7 avril 2025)
- La délibération n° 25 : Approbation du Schéma Communautaire des Mobilités d'Aurillac Agglomération en tant que Plan de Mobilité Simplifiée

En ce qui concerne l'Administration Générale :

- La délibération n° 26 : Renouvellement de la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par les administrations publiques locales de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- La délibération n° 27 : Renouvellement du protocole d'accord entre Aurillac Agglomération et l'Aéromodel Club Aurillac 15
- La délibération n° 28 : Convention d'objectifs et de moyens avec la société protectrice des animaux du Cantal Le 15 (SPA du Cantal le 15)
- La délibération n° 29 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association LOVE MI TENDEUR
- La délibération n° 30 : Avenant n° 2 à la convention portant création d'un service commun " Direction des Systèmes d'Information " entre la Ville d'Aurillac et Aurillac Agglomération
- La délibération n° 31 : Fixation des tarifs aéroportuaires à compter du 1er janvier 2026
- La délibération n° 32 : Tarifs applicables sur les aires d'accueil permanentes des Gens du Voyage d'Aurillac Agglomération et sur l'aire de grand passage de Leyritz à compter du 1er janvier 2026
- La délibération n° 33 : Création de terrains familiaux locatifs - Plan de financement prévisionnel et demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- La délibération n° 34 : Convention de prestation de services pour l'expérimentation d'une mission d'animation en faveur du développement des énergies renouvelables du Syndicat Mixte du SCoT BACC au bénéfice d'Aurillac Agglomération
- La délibération n° 35 : Mandat au Centre de Gestion du Cantal afin de mener pour le compte d'Aurillac Agglomération la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque Prévoyance (2027- 2032)
- La délibération n° 36 : Liste des emplois justifiant l'attribution de concessions de logement et leurs conditions générales d'occupation
- La délibération n° 37 : Tableau des effectifs - Décembre 2025

M. LE PRESIDENT- Donc toutes ces délibérations, le Bureau Communautaire précédent a considéré qu'elles pouvaient être classées en groupe A.

Y a-t-il des questions sur ces délibérations ? Non.

Donc je mets l'ensemble de ces délibérations au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Des abstentions ? Non.

Messieurs MATHONIER, PRADAL, CRUEGHE et Mesdames LANTUEJOUL et MARTINS ne prennent pas part au vote pour la délibération n°3.

Mesdames MARTINS et GAILLARD ne prennent pas part au vote pour la délibération n°4.

Messieurs FRECHOU, LENTIER, MARIOU et Madame LABORIE ne prennent pas part au vote pour la délibération n°5.

Les délibérations du groupe A sont adoptées à l'unanimité des votants.

Je vous remercie.

Nous allons commencer avec la première délibération du groupe B, c'est la démarche de labellisation Pays d'Art et d'Histoire, et c'est Magali MAUREL qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 38 : TOURISME / DEMARCHE DE LABELLISATION "PAYS D'ART ET D'HISTOIRE" - AXES THEMATIQUES, PROGRAMME D'ACTIONS ET BUDGET PREVISIONNEL

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

(Présentation de documents sur écran)

M. MAUREL- Merci Président. Une délibération, effectivement, dans le cadre du projet de labellisation qu'on avait inscrit dans le projet de territoire, un souhait de valorisation. On avait d'abord étudié comment on pouvait le réaliser et on s'est engagé vers la démarche Pays d'Art et d'Histoire avec le recrutement en 2022 de Rémy DALLIBERT, notre chargé de mission. Depuis, on a été accompagné par la DRAC et on a suivi les étapes de la procédure avec un certain nombre d'échanges avec la DRAC et un certain nombre de documents à remettre au fur et à mesure. Le premier était un courrier. Ensuite, il y a eu une fiche périmètre qui a été validée. Actuellement, on est en train de finaliser ce que l'on appelle le mémoire et puis il y aura le dossier de candidature avant son étude, et, on l'espère, une convention de 10 ans. Donc vous allez voir la suite, on a le calendrier qui s'affiche. On a donc tenu un COTECH, un COPIL en mars et en juin, puis on a encore re-échangé avec nos partenaires pour ensuite proposer des ateliers lors du forum Pays d'Art et d'Histoire qui était ouvert aux élus, mais aussi à toutes les structures qu'on a embarquées dans la démarche : Associations, Musées, toutes les structures qui sont ressources finalement sur les patrimoines puisque vous savez que c'est le patrimoine au sens large donc patrimoine naturel, matériel et immatériel.

Aujourd'hui, l'objectif, c'est de valider les axes et les grandes lignes du plan d'action. Alors, on ne va pas vous dire par quoi on commence et où, mais on va être sur les enjeux qu'on a identifiés, et ensuite, ça va nous permettre de déposer le dossier de candidature en juin 2026. Un dossier de candidature qui tracera les grandes lignes de nos engagements puisque la démarche du label Pays d'Art et d'Histoire, c'est une labellisation pour 10 ans donc ça veut dire que pendant 10 ans on va travailler sur ces trois axes, on va dire comment mais après le travail restera à finaliser.

A l'automne 2026, on aura un passage devant la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture.

Et au printemps 2027, on imagine la signature de la convention pour 10 ans, donc une convention 2027-2037.

Les trois axes thématiques :

La thématique 1: vivre et s'adapter au pied du plus grand volcan d'Europe. A chaque époque de l'histoire, la singularité géologique du territoire, situé au carrefour de différentes unités de paysages, dominées par le massif cantalien, a représenté un défi pour les populations. Donc ça, c'est un des premiers enjeux. Comment on a dépassé les contraintes et profité aussi des atouts justement de cet environnement-là, et comment les populations finalement nous ont, au fil du temps, légué un patrimoine bâti, immatériel, archéologique et vernaculaire.

La thématique 2: une dynamique de migrations et d'influences. Comment on est finalement à l'interface de plusieurs zones et aires d'influence, qu'elles soient politiques, culturelles, linguistiques. Et puis un espace qui est marqué par les mobilités, depuis des siècles, les échanges commerciaux, les migrations vers les villes...

La thématique 3 : une effervescence intellectuelle, scientifique et culturelle. C'est tout ce qui concerne le creuset intellectuel depuis le Moyen-âge (l'abbaye Saint-Géraud, le pape Gerbert), mais aussi les marqueurs du territoire comme le Théâtre de Rue. Et puis toute la dynamique scientifique qu'on peut relier avec notre Pôle d'Excellence et notre colline pensante.

Donc, voilà les trois axes qui ont été déterminés au fil du travail qui a été réalisé avec ces acteurs ressources, et puis, les instances de gouvernance COPIL, COTECH, et je remercie vraiment toutes celles et ceux qui se sont investis dans ces instances.

Et puis on a fait une démarche qui était très participative, je vous rappelle, on avait une cartographie interactive qu'on a toujours et que vous pouvez aller consulter, vous verrez qu'il y a beaucoup d'éléments sur cette cartographie qui est sur le site de l'Agglo et puis on avait fait les immersions. Les immersions consistaient à aller à la rencontre des habitants, il y avait des ateliers et il y avait des questionnaires qui avaient été faits. Ça nous a permis à un instant T de connaître finalement un petit peu la perception qu'avaient les habitants de nos communes, du patrimoine, avec parfois des choses qui étaient évidentes pour eux, parfois le patrimoine pour certains c'était toujours ailleurs et pas chez eux. Donc ça nous a aussi donné à la fois des idées sur ce qu'il y avait à faire, mais aussi par rapport aux enjeux et aux axes. Justement, il y avait tout un travail à mener pour qu'ils le connaissent ce patrimoine et qu'ils se l'approprient.

Les trois thématiques que je vous ai présentées, vous les avez sur la flèche verte, et, on a travaillé sur huit enjeux identifiés :

Donner de la visibilité au Pays d'Art et d'Histoire : il y a tout un volet, toute une dimension de communication.

Mettre en œuvre une programmation patrimoniale et culturelle dans les communes : c'est important aussi d'être présent et de le faire aussi avec ces animations-là, beaucoup de médiation.

Favoriser une découverte en autonomie du patrimoine local : dans le cadre du label, une fois qu'on est labellisé, on peut créer un certain nombre d'outils dans les collections qui sont proposées par le label Pays d'Art et d'Histoire. Il y a des collections qui sont des focus plutôt sur des thématiques, il y a des parcours, il y a les explorateurs, il y a des choses un petit peu pour tous les âges, c'est tout un travail comme ça, de créer une collection de documents qui vont nous permettre aussi d'écrire toute cette histoire, on n'a pas toujours ces éléments-là de cette façon-là.

Et puis, évidemment, une dimension extrêmement importante dans le label, c'est sensibiliser le public scolaire à travers « un parcours patrimoine » : la sensibilisation auprès des scolaires, elle fait partie intégrante de l'engagement que nous prenons en tant qu'Agglomération en candidatant pour le label. Nous, on a voulu, évidemment, des actions de médiation sur les différents axes. Il y a des choses qui existent déjà, mais il va falloir les compléter, et nous, on voudrait arriver à avoir un parcours pour que les jeunes de notre territoire puissent découvrir justement ce patrimoine avec tout un travail à réaliser, notamment avec des partenaires, l'Education Nationale, mais aussi les structures muséales, il y a la lecture du paysage naturel qui peut être faite, etc.

Le déploiement d'une signalétique « Pays d'Art et d'Histoire » avec une forme d'homogénéité sur le territoire de l'Agglomération : il sera important aussi de faire savoir qu'on a ce label. Tout le monde ne l'a pas, loin de là. Il y a à peu près 200 collectivités qui ont le label, une centaine de villes et une centaine d'Agglomérations. Dans le département, il y a uniquement Saint-Flour, donc je pense que c'est quelque chose qu'on peut mettre en avant et valoriser si on l'obtient.

Ensuite, enrichir les connaissances sur le patrimoine local : ça veut dire que le travail qui a été réalisé, il y a un inventaire, il y a des sujets sur lesquels les sociétés savantes ont beaucoup

travaillé, il y a des sujets sur lesquels il faudra peut-être investir aussi pour, justement, documenter tout cela, aller plus loin, avoir des documents, des collections, peut-être envisager des bourses d'études pour encourager des universités, des étudiants d'enseignement supérieur à travailler sur ces questions-là. Ça peut être une manière d'enrichir nos données.

Et puis, fédérer les habitants et les partenaires autour du label « Pays d'Art et d'Histoire » : il faut évidemment susciter l'engouement. On va essayer d'aller au plus près d'eux, mais aussi de continuer à garder ces temps que l'on a créés, je pense au forum, qui a eu lieu les deux dernières années, on envisage de le pérenniser pour se retrouver à la fois les élus et toutes les institutions et ressources que j'ai citées tout à l'heure pour continuer à travailler ensemble, occasion de présenter le programme, les nouveautés. Et puis, comme on l'a fait depuis le début aussi, d'aller chercher des informations, d'échanger avec d'autres territoires, parce qu'on a aussi beaucoup appris des bonnes pratiques d'autres territoires qui sont venus dans ce forum. On veut aussi aller vers les habitants, alors là on est à une échelle assez loin dans les dix ans de convention, mais retourner voir les habitants, comme on l'avait fait pour l'immersion, pour mesurer si cette vision du patrimoine a évolué grâce à cette action et cette valorisation via le label Pays d'Art et d'Histoire, et nous aider aussi à poursuivre et à envisager le dossier de renouvellement puisqu'après, ce sont des démarches vertueuses mais pour lesquelles il faut à nouveau un dossier pour les renouvellements.

Et enfin, créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) : c'est un attendu du label, même s'il n'est pas toujours réalisé sur les 10 premières années de convention. Nous, on a la volonté de l'inclure dans le futur office de tourisme, et ça a été inclus dans la programmation.

Donc, voilà, je ne sais pas si j'ai été longue, mais pourtant j'ai essayé de faire court, mais en tout cas, s'il y a des questions ?

Et il y a le budget prévisionnel, qui est la dernière slide. On voit sur 2026, on finit d'écrire notre dossier et de le déposer, on est en fait sur des budgets qui sont équivalents à 2025, qui comprennent principalement les ressources humaines et quelques dépenses. Vous savez qu'on a été déjà investi dans un calendrier avec la journée européenne du patrimoine par exemple. Quelques actions, mais du coup, on voit que c'est à partir de 2027, il y a un petit peu plus de budget et on arrive sur une vitesse « de croisière » autour de 133 500 euros, c'est assez précis. Là, ce sont uniquement, dans ce tableau, les dépenses prévisionnelles. Après, la DRAC, si on est labellisé, nous apportera 50% du salaire du chef de projet les deux premières années, 50% des actions et outils de sensibilisation pendant 5 ans avec un montant plafonné. On peut aussi, bien sûr, émerger à certains appels à projets, puisqu'on a évoqué une programmation culturelle sur les territoires, on peut aussi émerger sur d'autres dispositifs. Sur le CIAP, quand il sera créé, on peut aussi émerger à hauteur de 100 000 euros. Enfin, le Département, actuellement, donne au Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour 15 000 euros donc on espère qu'on aura aussi une contractualisation. Il y a peut-être d'autres possibilités de financement mais ça vous donne une idée de l'engagement et de l'envergure du projet.

M. LE PRÉSIDENT- Merci Magali. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Non.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

La délibération suivante sur les tarifs 2026 de l'eau et de l'assainissement et c'est Gérard PRADAL qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 39 : TRAVAUX ET RESEAUX / TARIFS 2026 DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

G. PRADAL- On a préféré vous présenter un tableau qui résume pourquoi on arrive à un tel tarif au niveau de l'eau.

Les prospectives de la tarification, pourquoi on en arrive à ça ? De 2023 à 2027, on a prévu au niveau du renouvellement de matériel et des projets courants (branchements plomb, renouvellement compteurs, véhicules...) : 3 500 000 euros. La réhabilitation, la sécurisation de la chambre de Clavières et reprise de la traversée de rivière au pont de Mousset Commune de Velzic : 954 998 €. Fonciers et périmètres de protection des captages : 250 000 €. Travaux réseaux sur les communes : 7 500 000 €. Génie civil des ouvrages : 1 000 000 €. Travaux de réhabilitation des captages d'eau et autres travaux liés aux procédures de DUP des captages d'eau potable d'Aurillac Agglomération : 1 630 000 €. Étude d'actualisation des bilans et des besoins sur les ressources en eau potable sur Aurillac Agglomération, renforcement des ressources du Grand Réseau et mesures d'adaptation aux évolutions liées au réchauffement climatique : 200 000 €. Pose de sondes multi paramètres et de compteurs de sectorisation permettant la pré localisation des fuites sur le réseau de distribution d'Aurillac Agglomération : 650 000 €. Déploiement de la gestion de maintenance assistée par ordinateur sur les systèmes d'eau potable : 150 000 €. Interconnexion entre le réseau de distribution de VEZAC et le Grand réseau : 500 000 €. Une dépense totale sur 2023-2027 de 16 334 998 €.

La même chose par rapport à l'assainissement. Renouvellement des matériels et projets courants : 2 500 000 €. Mise aux normes de Souleyrie STEP et réseaux de transfert : 9 900 000 €. Travaux réseaux sur communes : 3 500 000 €. Mise aux normes du système d'épuration de Vézac Bourg : 1 300 000 €. Déploiement d'une instrumentation de diagnostic permanent sur les stations d'épuration collectives, les postes de relevage et les réseaux : 750 000 €. Maintien de la mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie et mise en application du schéma directeur : 2 500 000 €. Mise à niveau de l'autosurveillance des déversoirs d'orage sur le système d'épuration de Souleyrie, en conformité avec le nouvel arrêté : 50 000 €. Amélioration du système d'assainissement collectif de Saint-Simon : 300 000 €. Extension de la capacité de la station d'épuration collective du Puy d'Esban : 310 000 €. Suppression de la station d'épuration collective de Belbex : 250 000 €. Déploiement de la gestion de maintenance assistée par ordinateur sur les systèmes d'assainissement collectifs : 150 000 €. Étude diagnostic pour le schéma directeur sur les systèmes d'assainissement d'Arpajon Cabrières, Sansac Bourg, Ytrac le Bex : 2 250 000 € et étude diagnostic pour un schéma directeur sur le système de Saint-Paul-des-Landes : 100 000 €. Une dépense totale de 23 860 000 €.

Je ne sais pas s'il y a déjà des questions ? Non. C'est beaucoup d'argent. Là, ce sont les hypothèses pour se maintenir à un niveau d'endettement correct. Il faut prévoir, au minimum par an, 2% d'augmentation des tarifs de l'eau, ce qui nous permet d'avoir un taux d'endettement de 13,2 années.

Si on diminue les 2%, les années d'endettement augmentent, et si on augmente le tarif, il faut être prudent aussi, ça diminue.

Pour l'assainissement, on arriverait, avec 2% par an d'augmentation, à 15,6 années de désendettement. C'est ce qu'il faut arriver à maintenir, c'est pour ça qu'il faut arriver à maintenir au minimum 2% d'augmentation annuelle.

L'impératif financier des investissements à venir : c'est le vieillissement des ouvrages (réseaux et ouvrages), le vieillissement des équipements (traitements, suivi, mesures), la modernisation des outils de contrôle (supervision, analyses) et mise en conformité des réseaux et des ouvrages.

Les risques liés à ce financement : la dégradation de la qualité de l'eau, la rupture de la

continuité de service, les pollutions, les risques financiers à terme (coût d'exploitation, coût d'investissement) et l'augmentation incontrôlée du tarif pour les usagers si on ne suit pas ce raisonnement de faire un investissement permanent et sain. La Corrèze, pour exemple, ils sont obligés de passer de 2 euros à 7 euros. Si on veut être raisonnable, il faut maintenir une certaine pression, et puis, investir tout le temps. Au niveau du Département, en fonction des scénarios qui ont été définis, on s'aperçoit qu'Aurillac Agglo est très bien placé parce que toutes les autres Communautés de Communes sont obligées d'augmenter les tarifs ou de faire des travaux. On s'aperçoit que le travail de longue haleine qui a été fait permet d'avoir des taux corrects et là on retrouve la même chose pour l'assainissement.

Je ne sais pas si Bertrand veut rajouter quelque chose mais voilà. C'est là où on s'aperçoit qu'on travaille depuis longtemps, les autres ont tendance à oublier l'assainissement, l'eau mais il va falloir qu'ils rattrapent et pour rattraper, ce n'est pas le Puy Griou, c'est encore l'Everest. Donc là, c'est plus compliqué.

C'est le calcul de la redevance, qui va être basé sur plusieurs critères de qualité et qui sera variable aussi en fonction de la performance qu'on va réaliser au niveau des stations d'épuration et des captages.

M. LE PRÉSIDENT- Donc tu nous expliques que pour absorber les investissements à venir, il faut augmenter de 2% ?

G. PRADAL- Au minimum, oui.

M. LE PRÉSIDENT- Hors inflation.

G. PRADAL- Hors inflation, bien sûr. La proposition retenue, qu'on a vue en Commission, qu'on a vue en Bureau l'autre jour, est une augmentation du tarif du mètre cube d'eau non assainie à 2,79 et l'eau assainie à 5,72 soit 2,90% et 3,93% pour l'assainissement et vous avez le prélèvement à l'Agence Adour Garonne.

La redevance performance eau potable qui est de 0,06 et la redevance performance assainissement, c'est 0,13. Ça vous permet de voir la visualisation sur les 6 ans, on a augmenté mais quand même régulièrement, ce n'est pas du tout un gros choc.

M. LE PRÉSIDENT- Ce n'est pas le Pertus.

G. PRADAL- Non mais il faut être réaliste aussi dans ce domaine-là, il faut investir tout le temps et chaque année et tout le temps sinon après ça se retrouve sur les droits de construire et encore on a reçu dernièrement des courriers qui ne nous ont pas fait trop plaisir au niveau de la performance.

M. LE PRÉSIDENT- Donc une augmentation, vous l'avez vu. Tu peux remettre la slide là-dessus. C'est la facture type d'une consommation de 120 mètres cubes.

G. PRADAL- En principe, c'est autour de 80 ou 100 mètres cubes, mais ce n'est jamais 120 mètres cubes. Là, 120 mètres cubes, c'est une moyenne nationale. Donc 2,90 % pour le non assaini et 3,93% pour l'assaini.

M. LE PRÉSIDENT- Sur 120 m³, ça fait 13 €. Un sujet important, parce que, bien évidemment, le sujet de l'eau, ça va devenir un sujet de plus en plus prégnant et avec des analyses qui deviennent de plus en plus exigeantes, on parle de PFAS, de polluants qui nous obligent à avoir des traitements de plus en plus onéreux. Le choix de nos prédécesseurs a été la sagesse, puisqu'ils ont augmenté systématiquement le prix de l'eau ce qui leur a donné les moyens de faire un réseau qui tient la route, qui est correct. Et donc, moi ce que je vous propose, c'est de continuer cette augmentation raisonnable des tarifs pour permettre à notre outil de pouvoir fonctionner dans les meilleures conditions sanitaires et de qualité hydrique.

M. Prat.

S. PRAT- Oui, merci M. le Président. Rien à redire sur votre proposition, je me permettais simplement quelques réflexions sur les tarifications de l'eau, parce que, depuis plusieurs Bureaux Communautaires, nous en parlons, c'est une bonne chose, pour dans le mandat prochain peut-être, ce ne sera peut-être pas nous, mais arriver à réfléchir à ça parce que M. PRADAL l'a dit, il y a un mur d'investissement qui va être devant nous, il y a du renouvellement à faire, il faut qu'on préserve la ressource, qu'on garde le niveau d'investissement, mais aussi qu'on garde le même budget, et ce qui doit aussi nous préoccuper, c'est ce que payent les familles, les entreprises et les agriculteurs qui, avec ces augmentations, même si raisonnables, on en consent, mais qui pourraient devenir pénalisantes dans le budget de certaines familles, et pourquoi, pour ajouter aux réflexions, mais arriver peut-être à des tarifications pour que chacun paye le prix juste, que les gros payent gros et les petits payent petit, avec les disparités qu'on peut avoir sur le territoire, notamment sur l'utilisation de l'eau des agriculteurs. Je dis ça parce que, il y a parfois dans le débat public des idées qui peuvent être bonnes arrivées comme ça mais qui peuvent aussi être des fausses bonnes idées de tarification progressive qui peuvent aller sur des effets de seuil et pénaliser les familles modestes et populaires et nombreuses alors qu'on pénalise un peu moins les gens qui ont les moyens et il y a aussi l'idée des premiers mètres cubes d'eau gratuits qui finalement parfois sont des effets d'annonce et qui ne coûtent pas grand-chose en moins aux consommateurs, et en revanche pour le budget de la collectivité qui peuvent imputer drôlement nos recettes. Je dis ça parce que certaines collectivités, un peu plus grosses certes, mais à s'y pencher, ont mis en place des boucliers solidaires, des boucliers sociaux, c'est-à-dire un pourcentage en termes de revenus à fixer, 3% par exemple, voire d'autres, et au-delà de ce pourcentage, la collectivité rembourserait le delta de la facture d'eau, avec une limite haute à fixer de consommation du prix du mètre cube par personne dans le foyer, ça peut être une piste intéressante.

G. PRADAL- On pourra mener la réflexion à partir du nouveau mandat,

M. LE PRESIDENT- Pour nos successeurs, ceux qui seront là après le 16 mars.

Y a-t-il d'autres observations, sur ce sujet ? Mais tu l'as parfaitement résumé, Gérard. En tout cas, merci parce que c'est vrai que c'est un travail compliqué l'eau et l'assainissement et vraiment tu es très présent et proche des services, c'est très bien.

G. PRADAL- On a une sacrée équipe dans le service Grand Cycle de l'Eau, qui est efficace, professionnelle énormément. Bien sûr, il y a toujours des petites critiques à droite, à gauche, mais quand même on est performant quand on regarde un peu ailleurs.

M. LE PRESIDENT- Tout à fait. Donc, s'il n'y a pas de questions, pas d'observations, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Et nous allons passer à un sujet qui a animé de nombreux Bureaux Communautaires. C'est le Terrain synthétique du Stade Jean Alric et c'est Charly DELAMAIDE qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 40 : GRANDS EQUIPEMENTS / AMENAGEMENT D'UN TERRAIN D'HONNEUR SYNTHETIQUE NON CHAUFFÉ AU STADE JEAN ALRIC - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

(Présentation de documents sur écran)

C. DELAMAIDE- Oui, merci. Effectivement, un sujet qui intéresse puisque pour votre gouverne, on va probablement être obligé de gérer des candidats pour des morceaux de pelouse à Jean Alric. Des gens qui veulent conserver des morceaux de pelouse du stade Jean Alric mythique.

G. PRADAL- Ce n'est pas le mur de Berlin, alors ?

C. DELAMAIDE- C'est un peu pareil. Pour mémoire, en février 2025, on avait adopté un plan de financement que l'on doit revoir puisque les participations financières des demandes de subventions sont inhérentes à ce plan de financement qui va être modifié, puisqu'on a eu plutôt une bonne nouvelle, la maîtrise d'œuvre, qui devait être à hauteur de 150 000 € TTC, je crois, sera de 55 000 €. Donc, le nouveau plan de financement, c'est pour un montant total des travaux de 2 095 000 €, avec une DETR de 20 %, une participation du Conseil Départemental de 20 %, de la Région de 20 %, de l'ANS de 10%, du FCTVA à hauteur de 412 000€ et une participation financière d'Aurillac Agglomération de 635 000€. Un élément intéressant pour justifier un petit peu le montant des travaux importants, on est sur un site où on a une obligation d'un terrassement très conséquent. Pour mémoire, il est à hauteur de 567 000 €, qui est pratiquement égal au montant du sol sportif, qui sera, lui, à hauteur de 574 000 €, qui correspond à pratiquement 30% du montant des travaux. C'est dû à un sol d'une extrême mauvaise qualité qui ne permettrait pas si on ne faisait pas ces terrassements d'aborder le sujet de façon correcte. Des terrassements importants qui vont générer en période de travaux une gestion très particulière du site puisqu'il va y avoir un flux très important de camions et il faudra sûrement envisager une gestion de la circulation particulière à ce moment-là.

Pour terminer, juste un mot sur le calendrier, puisqu'entre janvier et mi-mars, on sera sur une consultation des entreprises, avec un ordre de service en mars 2026, il sera difficile d'imaginer d'autres opérations en 2026 sur le site au vu de ce calendrier et pour une livraison en septembre 2026 avec un début des travaux à partir du mois de mai avec une gestion des calendriers à gérer avec le Stade et la Ligue Nationale de Rugby. Un calendrier qui se déroulera entre mai et septembre 2026.

M. LE PRESIDENT- Une délibération importante, vous avez vu le plan de financement, pour notre collectivité. La seule information qui nous a été confirmée à ce jour, c'est le soutien de la Région Auvergne qui a accordé les 20% du projet. On demande à la DETR, on demande aussi au Conseil Départemental 20% de participation. L'Agence Nationale du Sport, ça fait partie aussi des questions qu'on a eues mais on n'a pas eu de réponse encore à ce jour mais ça devrait le faire. Quand on l'avait décidé, on était parti sur l'hypothèse que l'Agglo ne paierait pas tout, il faut rester vigilant sur les demandes de subventions et surtout s'assurer que tous les partenaires viendront à une hauteur correcte par rapport aux ambitions et au soutien que les uns et les autres souhaitent porter à ce club emblématique et historique de notre territoire et sur la pratique du rugby.

Je voudrais faire peut-être une petite mise au point parce qu'il y a aussi la problématique du réceptif qui a été évoqué par le Président MILLETTE. Notamment. Sur Aurillac Agglo, il n'y a pas d'hostilité à un réceptif. On n'est pas hostile par principe. Par contre, il est bien évident que si les contraintes juridiques, si les contraintes de sécurité ne sont pas au rendez-vous, on ne fera pas n'importe quoi sur l'enceinte du stade. Je le dis parce que je ne sais pas combien il va nous rester dans le financement du terrain synthétique, parce qu'aujourd'hui on table sur une vision optimiste du plan de financement. Une fois que le dossier va être lancé, je pense que la participation de l'Agglo sera beaucoup plus forte que ce qui est inscrit dans le plan de financement. J'entends qu'il peut y avoir besoin d'un réceptif, qu'il y ait une urgence à répondre à la ville de Nevers, mais encore une fois, les contraintes juridiques et de sécurité seront déterminantes pour que notre décision puisse être prise en toute connaissance de cause. Et en l'espèce, c'est une décision qui relève du Conseil Communautaire et pas uniquement de son Président.

N. BRUEL- Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez m'expliquer à moi et peut-être à d'autres ce que vous entendez par réceptif, s'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT- Il y a une demande du club de racheter un équipement qui était à Nevers, un équipement réceptif, un barnum, mais un barnum conséquent quand même, c'est un gros

réceptif, puisque ça fait 1000 personnes, et donc il y a des contraintes notamment du fait de la position du stade Jean Alric, qui font que pour installer un tel réceptif, il faudrait demander, en l'état actuel des textes, un permis de construire qui ne sera jamais accordé. Donc, on attend d'avoir confirmation de ces règles impératives qui s'imposeront à nous, parce qu'on ne pourra pas délivrer le permis de construire. Il y a une négociation actuellement avec l'architecte du Stade Aurillacois pour voir de quelle façon on peut répondre ou pas à ce sujet. Je pense que le soutien du Stade Aurillacois est évident pour Aurillac Agglo, notamment sur ce terrain synthétique. Il faut respecter les uns et les autres, chacun dans nos prérogatives respectives.

N. BRUEL- Merci.

M. LE PRESIDENT- Oui, Monsieur DELAMAIDE.

C. DELAMAIDE- Oui, ce qu'on peut dire, c'est que c'est effectivement un dossier un petit peu sensible, puisque le Stade Aurillacois, lui, s'est attaché les services d'un architecte pour le dépôt de ce permis. Nous, la Collectivité, on connaît les contraintes urbanistiques qui sont inhérentes au site, les contraintes en termes d'incendie, d'ERP par rapport à ce site. Nous, on saura répondre à ces critères-là. On peut préciser aussi qu'on est sur un site protégé, on peut ne pas faire n'importe quoi, donc la Collectivité, je pense qu'elle devra se positionner sur ce sur quoi elle est compétente.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Jean-François.

J.F. RODIER- Oui, merci, Président. Avec également une épée de Damoclès au-dessus de la tête, qui est le timing. Puisqu'on a bien compris qu'il fallait que ces travaux se réalisent entre la fin de saison et le début de saison. Je ne suis pas du tout certain qu'un peu avant la fin de la saison, on ait les engagements financiers de chacun. Il ne faudrait pas non plus qu'on se retrouve pris en tenaille à être obligé de commencer des travaux sans être complètement certain de l'engagement des uns et des autres, notamment de la DETR et de l'ANS, puisque ce sont des dossiers que l'on ne maîtrise pas forcément. Autant, on a localement des moyens d'action sur le Département et la Région avec le Département et la Région. Avec l'ANS et la DETR, c'est quand même un petit peu plus compliqué et il faut que le terrain soit prêt pour le début de la saison prochaine.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non.

Donc, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Des abstentions ? Non.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Ensuite, nous avons une délibération sur le Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables d'Aurillac Agglomération, et c'est Sébastien PRAT qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 41 : TRANSPORTS / APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES D'AURILLAC AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

(Présentation de documents sur écran)

S. PRAT- Merci, Monsieur le Président. Alors, c'est la suite de notre Schéma Communautaire des Mobilités. Dans les premières réalisations, nous avions pointé dans une fiche action le fait de relier la première couronne de l'Agglomération à Aurillac et à ses zones d'emploi et donc il nous fallait aller encore plus dans le détail et voir où est-ce que pouvaient passer ces cheminements vélo. L'enjeu politique, il est de sécuriser les pratiques cyclables des citoyens qui veulent faire du vélo des pratiques quotidiennes, nous ne sommes pas sur des visées touristiques mais dans

l'enjeu politique plus global de lutter contre l'autosolisme et de favoriser les mobilités alternatives. Donc, il y a eu priorisation et phasage en trois horizons, bien entendu il y a eu 5 ateliers de concertation : quatre dans les sous-bassins et un sur Aurillac, où il y a eu une forte participation, à tel point qu'on se dit vraiment que la pratique cyclable intéresse et il y a un besoin de sécurité et de sécurisation de ces pratiques, qu'on soit à Naucelles, Jussac ou Aurillac, y compris en première couronne.

Il y a eu deux Commissions de Transport en fin de phase 1 et phase 2, et bien entendu la prise en compte de l'aspect technique et financier. Trois horizons se dessinent avec douze itinéraires retenus : un horizon court terme de 2026-2029, un moyen terme 2030-2032, et un long terme de 2033-2036.

Dans l'horizon à court terme, de 2026 à 2029 : il y a l'intégration des deux plans vélos d'Aurillac mais aussi d'Arpajon-sur-Cère, et le but est de mettre en lien Aurillac, les zones d'emploi avec les communes de la première couronne. Il y a la liaison Aurillac-la-Sablière par le chemin de Boudieu, la liaison Aurillac-Naucelles via les Quatre Chemins et Lascanaux, la liaison Aurillac-Saint-Simon via Les Jardins avec des dispositifs de Vélorue, la rue du Gué Bouliaga, la liaison Aurillac-Yolet via Giou-de-Mamou en continuité de la RN 122 puisque le plan vélo de la ville d'Aurillac, ce serait la continuité du plan vélo de la ville d'Aurillac sur cet axe, et la liaison Aurillac-Vézac en continuité d'Arpajon-sur-Cère et de la Voie Verte. Au niveau financement, sur cette diapo, il y a mélangé dans le montant, investissement et fonctionnement. L'investissement serait à un peu moins de 8 millions d'euros sur cette phase-là. Et le fonctionnement, on en parlera tout à l'heure.

Sur l'horizon moyen terme, de 2030 à 2032 : c'est la prolongation des infrastructures du premier cercle, avec la création d'une rocade cyclable autour d'Aurillac, pour assurer les liaisons de différents projets du plan vélo d'Aurillac, pour créer un boulevard de ceinture. Aussi la liaison de prolongation Naucelles-Reilhac-Jussac via le jalonnement en Vélorue de Reilhac et le passage par la route impériale et la liaison Arpajon-La Sablière, l'extension des bandes cyclables déjà existantes et le passage à côté de la RN 122 et via Conros et Le Bousquet. Cet horizon moyen terme, c'est un peu plus de 5 millions d'euros d'investissement de prévu.

Sur le long terme, de 2033-2036 : ça nous oblige à voir un peu loin, c'est la finalisation des dessertes presque de deuxième couronne, la liaison fine Arpajon-sur-Cère / Giou-de-Mamou, liaison Vézac-Yolet, liaison Jussac-Laroquevieille et la liaison Sansac-La Sablière. Pour cet horizon de long terme, puisque les investissements se font sur des routes départementales pour la plupart, donc soit des vélorues, soit des bandes cyclables, c'est un peu moins de 2 millions d'euros.

Parlons fonctionnement, puisqu'il faut aussi entretenir ces voies cyclables, il y aura besoin dans les années à venir de conventionner avec les communes, mais l'entretien annuel est estimé à 220 000 euros par an.

Ce schéma montre aussi que notre territoire est sous-doté en stationnement vélo. Attention aux chiffres, parce que le bureau d'études qui nous a accompagnés dirait qu'il nous faudrait 780 places de stationnement vélo supplémentaires. Alors là où il y a la volonté, il y a un chemin, nous allons y aller jusqu'en 2036. Là c'est la création d'arceaux, d'abris couverts, de casiers à vélo qui va se faire en adéquation aussi avec le Schéma Communautaire des Mobilités, les parkings relais aux entrées d'Aurillac et d'Arpajon, les pôles multimodaux dans les communes et les pôles multimodaux aussi dans les bourgs plus excentrés d'Aurillac.

G. PRADAL- 780, c'est peut-être pour le 14 juillet ?

S. PRAT- Je n'ai pas compris Gérard.

G. PRADAL- Non, mais 780 places pour les vélos, c'est peut-être pour le 14 juillet.

S. PRAT- 2036, on n'en doute pas. En tout cas, 17,4 millions d'investissements jusqu'en 2036, de quoi pérenniser l'investissement local, avec 780 places de stationnement cyclable supplémentaires. Si le chiffre t'affole, on peut en faire 800, Gérard, si tu veux, pas de problème. 100 kilomètres d'aménagements cyclables et 220 000 euros par an de fonctionnement.

Sur la maîtrise d'ouvrage, puisqu'il y a des voiries communales et des routes départementales, nationales : sur les voiries communales, on propose que la commune, avec la participation de l'Agglo, que nous allons voir après, puisqu'il y a une autre délibération, soit maîtrise d'ouvrage, et sur les routes départementales et nationales, puisqu'il peut y avoir des cofinancements, on l'espère bien entendu, et que les projets soient un peu plus gros, on propose que ce soit Aurillac Agglo qui soit maîtrise d'ouvrage.

Sur la délibération, on fait tout en un mais nous avons une délibération de subvention d'équipement pour aider les communes justement à mettre en place ce schéma cyclable notamment dans l'horizon court terme qui va nous occuper là puisque je sais qu'Aurillac est prêt à lancer sa liaison voie verte et que c'est dans son plan vélo jusqu'à Boudieu. On a proposé en Bureau Communautaire que le 30% de l'investissement total soit pris en charge par Aurillac Agglomération. C'est sur une enveloppe de fonds fixée à 600 000 euros sur la période 2026-2029 soit 150 000 euros par an. C'est une proposition, libre à nous dans le prochain mandat aussi, puisque cette enveloppe peut être revue à la hausse. Quid de la capacité financière des communes dans les années prochaines ? peut-être qu'Aurillac Agglomération devra augmenter son plafonnement d'aide ? mais nous verrons ça et ce sera l'objet du prochain projet de territoire parce qu'il paraît qu'il y a des élections en mars.

Alors c'est bien 12 liaisons, c'est une diapo récapitulative, de 85 km d'aménagement cyclable, 42 en partage de voirie, 42 en site propre. Avec la sécurité des usagers, c'est beaucoup ressorti dans les réunions de concertation, beaucoup de nos concitoyens souhaitent faire du vélo, mais n'ont pas la sécurité nécessaire, que ce soit dans la ville, mais aussi en première couronne, et ce plan d'aménagement cyclable répond quand même à ces besoins et permettra d'augmenter le nombre, enfin nous l'espérons, de vélos de pratique quotidienne et donc de désengorger le trafic routier.

Il y a les annexes, mais je vous fais grâce des annexes, à moins que vous vouliez voir en détail les 12 liaisons particulières. Vous pouvez faire défiler Bertrand, ça c'est magnifique. En tout cas, ça montre l'existant, le profil envisagé, l'estimation des coûts, les cofinancements que nous aurons, les bandes cyclables Vélorue, ou alors site propre. Extraordinaire, j'entends à l'oreille droite.

A noter, mince, j'allais oublier, il y a certaines liaisons qui ont été vues par le bureau d'études mais que la Commission Transports a décidé de mettre hors du plan d'investissement. C'est la liaison Saint-Simon-Velzic, La Sablière-Ytrac et Ytrac-Lacapelle-Viescamp pour la bonne raison que ça faisait aussi appeler des chemins de randonnée qu'il fallait faire attention à leur classification donc nous avons voulu être prudents et les mettre en dehors de ce Schéma d'Infrastructures Cyclables.

Et sur les perspectives prochaines, après 2036, les liaisons vers Polminhac, Lacapelle-Viescamp-Naucelles via Saint-Paul-Crandelles, et une desserte d'Aurillac « Boulevards », ce serait de mettre en continuité deux itinéraires cyclables.

M. LE PRESIDENT- Voilà la présentation de ce Schéma Directeur. Alors ça reste un Schéma Directeur proposé par un bureau d'études, issu d'une large concertation avec les uns et les autres, mais il faut bien entendre que ça dépendra bien évidemment du PPI que nos successeurs élaboreront dans le projet de territoire. Aujourd'hui, ce qui est très concret, ce sont les évolutions à court terme. Je pense que la proposition qui est faite peut répondre de façon

efficace sur les déplacements du quotidien avec peut-être plus facilement la proche couronne. Je comprends bien que pour la commune de Labrousse, les déplacements du quotidien en vélo ou Vezels-Roussy... Donc, il y a quand même un enjeu sur la proximité, d'avoir des axes structurants qui soient établis. On a vu la répartition qui est proposée, route départementale, route nationale, plutôt portée par l'Agglo et route communale plutôt portée par les communes puisqu'on n'a pas la compétence voirie et que ça va être une négociation certainement avec le Conseil Départemental ou l'Etat pour faire ces axes du quotidien qui sont indispensables, parce que malheureusement, les voies nationales comme départementales vont nécessiter certainement des aménagements qui vont nécessiter des discussions intenses avec nos partenaires. Il y aura aussi, peut-être, on peut être optimiste, des fonds mobilités qui viendront, l'équivalent du fonds vert, nous faciliter ces opérations, et de la DETR qui pourrait être fléchée. Mais le mur de la dette tel qu'il se présente au budget actuel de l'Etat, me laisse dubitatif. C'est un Schéma Directeur, chaque commune a parfois des projets de pistes cyclables, dans la mesure où elles peuvent s'intégrer et faire le lien avec ce Schéma Directeur. C'est une opportunité pour les communes, mais comme pour l'intercommunalité, de pouvoir avoir une offre structurée avec un Schéma qui sert de guide au projet d'investissement du ou des prochains mandats.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce Schéma Cyclable, qui est issu du Schéma des Mobilités dont on parle depuis trois ans ? Non, pas de question.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération suivante qui est la réalisation concrète de cette aide.

DÉLIBÉRATION N° 42 : TRANSPORTS / CREATION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES D'AURILLAC AGGLOMERATION POUR LES AMENAGEMENTS CYCLABLES

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

(Présentation de documents sur écran)

S. PRAT- Oui, pardon. C'était la subvention d'équipement proposée de 30% de l'Agglomération, une enveloppe de 600 000 euros sur 3 ans. C'est sur le 2026-2029, sur l'horizon court terme. Et c'est pour débuter ce schéma par une première liaison communautaire Aurillac-La Sablière via Boudieu.

M. LE PRESIDENT- Oui, d'accord.

Je mets cette délibération au vote, c'est l'incarnation de ce que nous avons dit précédemment.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Ensuite, nous avons une délibération concernant l'habitat, avec l'avenant à l'OPAH et c'est Angélique MARTINS qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 43 : URBANISME ET HABITAT / AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE LA CABA, DEVENUE AURILLAC AGGLOMERATION

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

(Présentation de documents sur écran)

A. MARTINS- Oui, merci. Depuis 2023, date de la signature de la Convention, le contexte a énormément évolué, notamment avec des exigences supplémentaires en termes d'ingénierie et des évolutions très importantes du régime d'aide de l'ANAH. On a eu, c'est plutôt une bonne surprise, la poursuite d'Action Cœur de Ville, qui devait initialement s'achever en 2022 et qui ont poursuivi leurs aides et des aides d'Action Logement. Si on souhaite poursuivre l'OPAH jusqu'en 2027, et les objectifs qu'on a fixés en début d'opération, il nous faut faire un avenant à cette convention, et également au marché de suivi d'animation. Donc les objectifs...

En ce qui concerne les objectifs quantitatifs, il est proposé d'actualiser les années 2023, 2024 et 2025, au regard des réalisations faites et pour 2026-2027, les objectifs ont été réévalués au regard des estimations sur les bases de ce qui a été réalisé et en tenant compte d'une inconnue importante, qui est la baisse des aides de l'ANAH, notamment la baisse des crédits, les plafonds d'aides qui sont diminués, les critères qui sont beaucoup plus sélectifs, et également le pouvoir d'achat des ménages qui est plus faible qu'au démarrage de la Convention.

Les réalisations pour faire un point sur ce qui a été réalisé par rapport aux objectifs de départ : on n'a pas eu autant de réalisations que prévu sur la thématique travaux lourds pour les propriétaires occupants mais on a quand même eu 10 logements vacants qui étaient très dégradés qui ont pu être réhabilités et occupés. On a eu un bel exemple sur la place de Saint-Simon, une maison d'habitation qui était vacante, qui est passée de l'étiquette G à une étiquette A et qui a été mise à l'honneur au niveau national sur les cahiers de l'ANAH.

En ce qui concerne les objectifs autonomie, ils sont dépassés malgré l'absence de cofinancement de l'Agglo sur l'aide aux travaux. En ce qui concerne la rénovation énergétique des propriétaires occupants, les objectifs en termes de quantité ne sont pas atteints notamment du fait de la réforme de l'aide de l'ANAH, qui est beaucoup moins favorable que précédemment. Par contre, grâce à la poursuite du programme Action Cœur de Ville et au maintien des aides d'Action Logement, la cible des bailleurs a été largement dépassée par rapport au prévisionnel. Après on a les premiers dossiers de rénovation énergétique des copropriétés, qui ont pu émerger sur 2024 et 2025. On avait fait un point presse avec Aurillac Agglo sur deux copropriétés sur Aurillac, une rue du Docteur Mallet et la Roncière.

En termes d'objectifs quantitatifs, ils ne sont pas complètement atteints. Par contre, on a quand même 18 logements de propriétaires occupants qui ont subi de grosses rénovations énergétiques et qui, au final, sortent en étiquette A ou B. On voit une véritable montée en puissance de ce type de projet, ce qui est très intéressant. On a également 11 immeubles vacants qui ont été remis sur le marché en location, principalement sur Aurillac et Arpajon et on a également un immeuble sur Saint-Paul qui a été rénové. 6 copropriétés qui ont eu l'accompagnement de SOLIHA et pris en charge par l'Agglo.

L'adaptation des objectifs : ce que je vous disais tout à l'heure, on réajuste l'objectif des réalisations réelles par rapport à une prévision sur les deux années qui restent. Pour les propriétaires occupants, on n'a pas eu autant de réalisations que prévu sur la thématique travaux lourds et énergétiques, donc on a diminué un peu l'objectif. Après, en ce qui concerne les logements locatifs, grâce au programme Action Cœur de Ville, sur l'avenant, on remonte un peu le nombre prévu, et on maintient l'aide sur les copropriétés parce qu'on voit que le dispositif, commence à prendre de l'ampleur.

Après, en ce qui concerne les aides aux travaux : on propose de conserver l'enveloppe initiale qui avait été votée et en ajoutant à ça un reliquat qui restait sur la précédente OPAH-RU. Une enveloppe de l'Agglo qui était prévue sur 1,2 millions d'euros, à laquelle on ajouterait 123 361 euros, qui nous restait en fait d'enveloppes non dépensées sur l'OPAH-RU, pour un total de 1,35 millions d'euros, dont à peu près 400 000 euros sont déjà consommés.

Après, en ce qui concerne l'ingénierie : on est obligé, par contre, d'augmenter le budget sur l'ingénierie, en sachant que l'augmentation de la dépense est prise en grande partie par une subvention de l'ANAH qui augmente aussi au vu des nouvelles exigences qu'ils ont. L'ANAH a de nouvelles exigences. Il est demandé que pour chaque dossier accompagnant, Soliha ne fait plus une visite énergétique mais doit faire un audit. Ce qui est beaucoup plus complet et demande plus de temps et un coût plus important. On est sur une part plus importante. L'ANAH prend une grosse partie de l'augmentation à sa charge, mais il reste quand même sur les deux ans d'exercice 27 792 euros, donc à peu près 14 000 euros par an de frais supplémentaires pour l'Agglo. On est sur un prévisionnel sur la convention totale de quasiment 300 000 euros, avec presque 14 000 euros de plus par an, notamment pour payer la demande supplémentaire d'ingénierie par Soliha.

Pour résumer, toujours une belle convention, quand même, avec des objectifs de plus de 900 logements, et un financement qui reste très important pour l'Agglo, une vraie volonté d'aller dans ce domaine de rénovation de l'habitat qui est indispensable sur notre territoire, à la fois pour les propriétaires occupants et aussi pour les ménages qui recherchent des logements en location de bonne qualité.

M. LE PRESIDENT- Merci Madame MARTINS. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

G. PRADAL- Il faut quand même dire que derrière ces investissements, ça génère une activité économique qui n'est pas négligeable. Et ça, il ne faut pas l'oublier pour nos artisans.

M. LE PRESIDENT- Tout à fait, c'est sûr. C'est un effet de levier énorme pour les porteurs de projets et pour notre tissu économique qui en a bien besoin. Donc, 905 logements, l'objectif, réactualisé. S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Et maintenant, nous allons passer à un sujet sécurité, M. BERTHELIER, sur l'installation des caméras en entrée de ville, enfin sur le réseau communautaire.

DÉLIBÉRATION N° 44 : ADMINISTRATION GENERALE / MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR L'ESPACE PUBLIC - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Bernard BERTHELIER

B. BERTHELIER- Oui, merci, M. le Président. En effet, la loi de mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, a confié aux intercommunalités la compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance et c'est la raison pour laquelle nous avons présenté à la dernière réunion du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ce projet d'installation de caméras de vidéoprotection sur les axes structurants de la ville.

C'est un projet qui est issu d'une concertation entre les Services de l'Agglomération, la Direction de la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale et qui a conduit à identifier des zones d'intérêt quant au positionnement de caméras de vidéoprotection sur la voie publique. Les objectifs sont de sécuriser les flux routiers, de dissuader les actes de délinquance, de contribuer à la protection des activités économiques, et puis d'aider les forces de sécurité dans leurs investigations.

Pour cela, le projet consiste à planter des caméras de vidéoprotection sur huit lieux de la Communauté d'Agglomération, sur six communes. Les huit lieux seraient : l'entrée nord-est en provenant de Vic-sur-Cère, là où il y a la séparation entre la vieille route qui mène à Aurillac et

puis la route plus récente. Le carrefour Verdun ou carrefour McDo, ça dépend comment on l'appelle, mais McDo, tout le monde voit à peu près où c'est, le nouveau carrefour de la Poudrière, le carrefour du Pas de Rieu à Sansac-de-Marmiesse, l'entrée sud en venant de Senilhes, le carrefour giratoire nommé Pleinadieu, sur la commune d'Arpajon-sur-Cère, l'entrée ouest en venant de Saint-Paul-des-Landes sur la commune d'YTRAC, des quatre Chemins, le carrefour giratoire à la sortie sud de Naucelles, et puis enfin, l'entrée sud-est en venant d'Arpajon, le carrefour giratoire René Cassin, qu'on appelle des fois le carrefour des parapluies.

Voilà les huit lieux. Il y aurait en tout 24 caméras. Les images seraient consultées en cas de besoin, en temps différent. Outre le fait que le projet a été soumis à ces Conseils Communautaires de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il doit être soumis aussi aux Conseils Municipaux des six communes concernées. Il y en a peut-être qui l'ont déjà fait. En ce qui concerne Aurillac, on le fera jeudi.

Tout cela a un certain coût, quand même, en tout globalement de l'ordre de 500 000 euros TTC. Ça représente pour un tiers l'équipement, les caméras elles-mêmes, mais pour deux tiers le génie civil, parce que contrairement au centre-ville où c'est beaucoup plus facile d'installer des caméras, là il y a des travaux importants, notamment pour amener les connexions sur ces caméras.

L'État est sollicité pour participer à hauteur de 20% hors-taxe du coût des travaux. La Région est sollicitée pour 50% hors-taxe du coût des travaux. Et, au final, sur les 500 000 euros à peu près TTC, la Communauté d'Agglomération, si tout va bien, si les réponses sont positives, financerait pour un quart, pour 125 000 euros. Mais vu ce coût élevé, l'investissement serait réparti sur deux exercices, 2026 et 2027, 4 sites en 2026, 4 sites en 2027, 12 caméras sur chacune des années.

M. LE PRESIDENT- Très bien. Merci Monsieur BERTHELIER pour la présentation de cette délibération. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur BELAIDI.

J. BELAIDI- Merci, Monsieur le Président. Juste, les images, elles seront consultées d'où ?

B. BERTHELIER- Dans un premier temps, il n'y aurait pas de centre de supervision, c'est-à-dire qu'elles seraient consultées par les forces de sécurité à la demande pour des investigations qui paraîtraient nécessaires.

M. LE PRESIDENT- Elles sont stockées sur un disque dur de la caméra. Elles ne sont pas transmises au centre de contrôle au CSU. Elles ne sont ni déportées, ni au commissariat, ni en gendarmerie. Elles sont consultables sur place et par des personnes habilitées.

Pas d'autres observations ? Donc, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 44 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Ensuite, une délibération importante, puisque c'est la création d'une ressourcerie aux quatre Chemins de Naucelles, et c'est M. FRECHOU qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 45 : ADMINISTRATION GENERALE / CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION EMMAÜS CANTAL - RESSOURCERIE DES QUATRE CHEMINS, COMMUNE DE NAUCELLES

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

(Présentation de documents sur écran)

S. FRECHOU- Oui, on avait déjà évoqué ce dossier en février dernier, au moment où nous avions acté l'acquisition des bâtiments anciennement de Cantal Loisirs, et puis on avait lancé tout le

processus de création de cette ressourcerie qui est en train de poindre aujourd'hui avec une sélection des différents acteurs locaux qui ont manifesté leur intérêt.

Je vous rappelle que les objectifs, c'est évidemment d'encourager le réemploi, la récupération et le recyclage et surtout aussi pour l'Agglo de pouvoir suivre et accompagner les particuliers dans la réduction et la valorisation des déchets, et nous, d'avoir les quantités année après année et suivre les évolutions des pratiques. Alors, le site, son intérêt, c'est qu'il est en très grande proximité de la déchetterie, ce qui permettra aux habitants de se rendre d'abord à la ressourcerie pour déposer, avant d'être amenés à aller à la déchetterie.

On avait lancé un appel à projets en juillet-septembre, plusieurs acteurs ont répondu et en Bureau Communautaire, on a retenu Emmaüs comme étant le mieux-disant pour occuper le site sur une durée de 5 ans.

Le calendrier : Emmaüs a les clés, nettoie le site, va effectuer un certain nombre de travaux pour aménager au mieux notamment la zone de dépôt et ensuite, il y a toute une série de processus administratifs concernant les établissements recevant du public concernant les déclarations de travaux etc... qui amèneront ce site à pouvoir recevoir du public dans le courant du premier semestre, on espère le plus tôt possible, mais avant la fin juin.

Les services à venir, c'est la collecte d'objets, le tri, la pesée, l'enregistrement et un suivi très précis des volumes, le stockage par catégorie, des ateliers de réparation, des ventes d'objets et des animations pour la population de sensibilisation au réemploi et à d'autres façons de consommer.

Quelques photos de comment on imagine le site ? Les photos là, c'est le site de Cusset, qui nous a beaucoup inspiré dans la création du cahier des charges : un préau pour collecter les objets, tout de suite les étiqueter, les peser, et puis ensuite une entrée dans le bâtiment avec des zones de stockage par type d'objet, des ateliers de réparation, de tests, avant d'être mis ensuite à la vente dans les boutiques.

Ce qui vous est demandé aujourd'hui d'approuver, c'est la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Emmaüs pour la durée de 5 ans qui sous-entend une subvention en nature, c'est-à-dire un accès à ce bâtiment pour un loyer inférieur au prix du marché en échange du service rendu par l'Association.

M. LE PRESIDENT- Oui ?

JL. LENTIER- Oui, simplement, sans contester l'attribution à Emmaüs, pour tout vous dire, ils étaient venus me voir, est-ce qu'il y a un accord qui est prévu avec les autres Associations qui sont demandeuses de matériel ? Sans citer, je pense à Oxygène, ils étaient venus deux ou trois fois, et on avait évoqué le fait qu'ils puissent en prendre et travailler avec eux. Je n'ai rien contre Emmaüs mais ne laissez personne sur le côté parce que je sais qu'ils recherchent tous du matériel.

S. FRECHOU- L'idée, c'est de ne fragiliser personne, on a amélioré les services sur la déchetterie de l'YSER et une convention est passée notamment avec Oxygène pour qu'ils puissent venir récupérer sur l'autre site de l'YSER. Tout le monde a été pris en compte dans ces demandes mais sincèrement le dossier, on était plusieurs ici en Commission d'Appel d'Offres, porté par Emmaüs était quand même le mieux-disant à la fois financièrement et surtout techniquement. C'était vraiment un très beau projet et d'ailleurs très investi et très abouti sur le long terme. Mais évidemment, on ne pénalisera personne sur les autres associations et il y aura aussi avec le troisième acteur sûrement une convention sur d'autres sujets.

G. PRADAL- Moi je fais partie de ceux qui ont auditionné Emmaüs et Oxygène. Et, j'ai été agréablement surpris par l'investissement de l'Association, ils étaient venus en nombre, ils se

projettent là-dedans. Et puis, quand on a des reportages ailleurs, ça crée une vie autour de ces ressourceries qui est importante. Emmaüs, Oxygène, on les a auditionnés.

M. LE PRESIDENT- Oui. Y a-t-il des questions par rapport à ce projet ?

Moi je voudrais signaler, parce que c'était une décision qui était compliquée à prendre, puisqu'on a exercé le droit de préemption sur ce bâtiment, qui était idéalement situé par rapport à la déchetterie des Quatre Chemins. On ne pouvait pas être mieux situé parce que le parcours des personnes qui viennent déposer leurs déchets, il passe par la ressourcerie. Maintenant, Emmaüs récupère ce qui les intéresse et après ils aboutissent à la déchetterie. C'était une opportunité qui s'était dégagée pour nous parce que si nous avions dû faire un bâtiment, une déchetterie, on partait au moins sur un investissement de 6 millions. Donc, là, il y a eu une opportunité en récupérant ce bâtiment idéalement situé par rapport à la déchetterie des Quatre Chemins, qui nous a fait économiser 5 millions. Peut-être un peu moins parce qu'il y a eu des travaux, mais ça reste à la marge, et, en l'occurrence, le parcours de la personne qui vient déposer ses déchets à la déchetterie des Quatre Chemins passe par la ressourcerie. Et, de fait, quand on avait établi la cotation du Contrat d'Objectif Territorial, nous n'avions rien sur cette ligne économie circulaire et nous avons pu, en bénéficiant de cette opportunité, déclencher ce projet qui aurait été nécessairement inscrit dans le projet de territoire du mandat suivant. C'était une opportunité. Aujourd'hui, ce bâtiment est propriété d'Aurillac Agglo et il est loué à des personnes qui sont très engagées dans l'objectif de réduction des déchets, qui nous permet quand même de voir venir et de créer une économie solidaire à la fois pour les salariés mais aussi pour les personnes qui viennent acheter ou récupérer des objets.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Ensuite, nous avons une délibération de Bernadette GINEZ qui vient nous présenter la participation financière employeur pour les agents adhérents au contrat Mutuelle Santé.

DÉLIBÉRATION N° 46 : ADMINISTRATION GENERALE / ADHESION AU CONTRAT PSC SANTE DU CDG 15 (2026-2031) ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE EMPLOYEUR POUR LES AGENTS ADHERENTS

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

B. GINEZ- Merci Président. Oui, il s'agit de se prononcer à la fois sur l'adhésion au Contrat de Complémentaire Santé du Centre de Gestion du Cantal et sur la fixation effectivement de la participation financière employeur pour les agents adhérents puisque c'est à partir du 1^{er} janvier 2026 une obligation pour l'ensemble des Collectivités en direction de leurs agents. Le Centre de Gestion a, dans le cadre d'une procédure de consultation qu'il a conduite et à laquelle nous avions souscrit, en date du 4 septembre 2025, signé une convention de participation pour la protection sociale des agents pour le département entre le Président du Centre de Gestion du Cantal et la société MNT, qui est située à Paris, pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031. A l'issue de cette procédure de consultation, il a donc été souscrit cette convention. Nous souhaitons être adhérents à cette convention et c'est la proposition qui vous est faite ce soir pour les agents de notre Collectivité. Le Comité Social Territorial a été consulté en date du 2 décembre 2025 avec avis favorable. Au-delà du cadre réglementaire, l'objectif pour la Collectivité Aurillac Agglomération, c'est de permettre au plus grand nombre d'agents d'accéder à une complémentaire santé à un tarif négocié et donc abordable. Il s'agit aussi de permettre à la Collectivité de rester attractive et cela s'inscrit dans le même cadre que le régime indemnitaire ou l'action sociale.

Les principales caractéristiques de la convention de participation santé sont les suivantes. Il s'agit de trois formules qui seront proposées au choix des agents : un niveau 1 pour une formule basique, un niveau 2 pour une formule essentielle et un niveau 3 pour une formule renforcée. Cette convention Mutuelle Santé s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public-privé, aux retraités ainsi qu'à leurs ayants droit. Pour les actifs, il n'y a pas de prise en compte de l'âge, il n'y a pas de questionnaire médical pour adhérer. Pour les retraités, Aurillac Agglomération doit être leur dernier employeur. Seuls les actifs au sein d'Aurillac Agglomération ayant souscrit un contrat peuvent bénéficier d'une participation financière de l'employeur. L'ensemble des conditions est disponible dans la convention de participation.

Au 1^{er} janvier 2026, il revient donc à chaque agent de décider d'adhérer ou non à titre individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire. Les taux de cotisation sont maintenus par contrat jusqu'au 31 décembre 2027. Les montants des cotisations pourront eux évoluer en lien avec notamment l'évolution du PMSS.

Concernant la participation financière de l'employeur, l'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion est conditionnée au versement d'une participation financière aux agents. Cette participation financière est fixée à une hauteur d'un minimum de 15 euros par mois et par agent.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé conclue entre le centre de gestion et la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), qui, on peut le préciser, a des bureaux sur Aurillac. Il y a aussi un lien de proximité avec cet acteur de la protection santé ;
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque santé ;
- de dire que les bulletins d'adhésion des agents devront être établis à leur nom ;
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 30 euros par agent par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré à ce contrat découlant donc de la signature de cette convention et qui sera signée par Monsieur le Président ;
- de dire que le montant de la participation financière pourra être renégociable tous les ans (c'était une demande des représentants du personnel) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents contractuels en découlant, et bien évidemment d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

M. LE PRESIDENT- Merci Bernadette. C'est quand même une satisfaction pour nos agents puisque le minimum, c'était 15 euros et nous avons fixé une participation à 30 euros. On voit les augmentations des mutuelles, et ici, nous avons un contrat qui semble-t-il est très favorable, en tout cas, il est bien ficelé et répond aujourd'hui à des conditions d'exploitation normales enfin, plus favorables que les contrats que certains pouvaient avoir.

B. GINEZ- Tout à fait. Pour ceux qui vont y souscrire, ceux qui ont déjà regardé de près ont constaté que la cotisation mensuelle est bien inférieure à ce qu'ils avaient déjà pour leur complémentaire santé existante et, par ailleurs, la participation de l'employeur à hauteur de 30 euros, fait que c'est une démarche qui est gagnante à deux plans.

M. LE PRESIDENT- Très bien, merci Bernadette. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Donc je mets cette délibération au vote.

Des abstentions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

La délibération n° 46 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération suivante, toujours Bernadette GINEZ qui nous parle des personnels mis à disposition par Aurillac Agglo à l'Université Clermont-Auvergne.

DÉLIBÉRATION N° 47 : ADMINISTRATION GENERALE / RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS D'AURILLAC AGGLOMERATION AUPRES DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE (SITE D'AURILLAC)

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

B. GINEZ- Oui, donc la présentation de cette délibération consiste au renouvellement de la convention de mise à disposition des personnels d'Aurillac Agglomeration auprès de l'Université Clermont-Auvergne. Alors on a souhaité mettre un petit focus sur ce partenariat et cette collaboration étroite initiée depuis 2009 entre Aurillac Agglomeration, le Département du Cantal et l'Université Clermont-Auvergne afin de contribuer au développement de la formation supérieure, de la recherche et économique sur le territoire du Cantal. Considérant que la dernière année de la convention partenariale court jusqu'au 31 décembre 2026 et que la durée maximale des mises à disposition de personnel est de 3 ans, avec une fin de l'actuelle mise à disposition au 31 décembre 2025.

Quelques éléments concernant cette convention, sans être très longue, mais elle concerne 4 agents, qui sont mis à disposition et qui sont volontaires pour cette mise à disposition. Ce sont quatre agents de catégorie C, deux équivalents temps plein pour assurer le secrétariat de l'IUT, un équivalent temps plein pour assister la bibliothécaire, et un équivalent temps plein chargé du service reprographie, de la mise à disposition du matériel vidéo, de la gestion des salles et de l'acheminement du courrier. Le travail de ces agents mis à disposition est organisé par un responsable hiérarchique, salarié de l'Université Clermont-Auvergne, pouvant être suppléé ou remplacé. Les actions pouvant être exercées recouvrent l'ensemble des activités nécessaires au développement du campus Aurillac administratif, technique et logistique. La durée annuelle du travail des agents est de 1607 heures. La situation administrative, carrière, autorisation de travail à temps partiel, congé maladie, congé pour formation professionnelle ou syndicale, discipline, des agents mis à disposition sont gérés par Aurillac Agglomeration. Ils restent sous notre responsabilité sur ce volet-là. Aurillac Agglomeration verse à ses agents la rémunération correspondante à leur grade d'origine, traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi. Cette prise en charge des salaires ne fait pas l'objet d'une réciprocité de la part de l'Université. Donc c'est une mise à disposition gracieuse et volontaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler la convention de mise à disposition de ces personnels d'Aurillac Agglomeration auprès de l'Université Clermont-Auvergne, conformément au projet annexé aux présentes, étant précisé que sont concernés quatre agents de catégorie C, agents qui ont accepté le renouvellement de leur mise à disposition pour un an à compter du 1^{er} janvier 2026, et d'autoriser M. le Président à signer ladite convention de mise à disposition, ainsi que tout acte s'y rapportant, les crédits nécessaires étant prévus au budget principal.

M. LE PRESIDENT- Merci Madame GINEZ. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? C'est un soutien récurrent de l'Agglo pour l'Université Clermont-Auvergne. S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

Je vous remercie.

C'était la dernière délibération de ce Conseil Communautaire.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 6 octobre 2025

Est-ce qu'il y a des observations sur les décisions prises depuis le précédent conseil et dont la liste est jointe à vos dossiers ? Non ? Je considère qu'il n'y a pas de sujet.
Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Moi je vais vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et puis en janvier pour les uns et les autres, avec les bulles de champagne. Merci.

La séance est levée à 21h00.

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de Séance,

Christian POULHES